

Bulletin MUNICIPAL

Janvier 2026



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ



*Vivre
à Brie*

LES FINANCES COMMUNALES

4/8

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2024 - Subventions aux associations 2025
Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 - Tarifs l'Abri de l'Ise 2026

LA VIE COMMUNALE

9/14

Élections municipales 2026 - Un nouveau lotissement ouvert à la commercialisation - Après de grands travaux, l'Ise retrouve son lit - Lancement d'une étude de programmation urbaine préalable à l'aménagement du bourg - Réalisation d'une opération d'effacement de réseaux sur la vallée de l'Ise
Commémoration du 5 décembre - Xavier et Thibaut RIJS, la chaise du poète en Bois de robinier

AU CONSEIL MUNICIPAL

15/20

Travaux 2025 - Amende de police 2024
Délibération du Conseil Municipal en 2024 - 2025
Centre communal d'Action Sociale
Enfance-Jeunesse et vie scolaire

LA VIE DES ASSOS

21/30

Liste des associations Briennes - Médiathèque de Brie - La MAM « La Petite Récree de l'Ise »
Familles rurales - Ecolé du Sacré-Cœur - APEL et OGECE - L'ES Brie - Gymnastique Brie
Comité des Fêtes - Rencontre des Brie de France - Tout Brie Bouge - Rock'N Féés - Brie d'Or
Club de l'Amitié - Association des donneurs de sang - Tous Pour la Vie

NOS PARTENAIRES

31/38

Roche aux Féés Communauté - Relais Petite Enfance - SMICTOM
Le Relais pour l'Emploi - Nouveau dépliant paroissial - Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitry
SCoT - Aqualia - ADMR

INFOS DIVERSES

39/43

Le parcours citoyen de la défense - Urbanisme - État-Civil 2025 - Le frelon asiatique
Intoxications au monoxyde de carbone - Services d'urgence - Les manifestations 2026
Informations Mairie

Brie, une commune vivante et accueillante.

Brie est une commune où il fait bon vivre. Avec sa vallée de l'Isse, son étang et ses sentiers, notre environnement naturel attire chaque année habitants et visiteurs. L'été, l'eau et la verdure deviennent des lieux de détente et de partage, tandis que la guinguette anime les beaux jours dans une ambiance conviviale et festive.

Nous avons à cœur de faire grandir Brie sans la dénaturer. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme, validé en 2023, protège nos paysages, nos terres agricoles et nos ressources naturelles. Nous veillons à limiter l'artificialisation des sols et à préserver nos nappes phréatiques. Face aux enjeux climatiques, nous faisons le choix d'un développement respectueux et durable.

La participation des habitants reste au cœur de nos actions. Réunions publiques, ateliers, temps d'échanges: chaque projet se construit avec vous. Qu'il s'agisse des aménagements du bourg, des logements ou de la sécurité routière, votre regard et vos idées enrichissent la vie communale. Par exemple, pour l'école, nous avons travaillé avec les habitants, les associations, les gendarmes, les pompiers et les entreprises de transport pour améliorer la sécurité de tous.

Notre école accueille une centaine d'élèves, accompagnés par une équipe dévouée. La cantine et le centre de loisirs, situés à proximité, facilitent la vie des familles et témoignent de notre engagement pour l'éducation et la jeunesse.

Le sport occupe également une place importante à Brie. Autour du stade, les terrains de foot, de tennis, de basket, un BoxFit avec des agrès sportifs et une table de ping-pong offrent à chacun la possibilité de se retrouver, de pratiquer et de partager. Ces espaces sont des lieux de vie, où se tissent des liens forts entre habitants.

Et puis, Brie c'est aussi la culture et l'art. Nous avons accueilli en 2024 « Les Couleurs de Bretagne », une très belle exposition, dans la salle multifonction grâce aux bénévoles. Nous avons aussi participé en 2025 à « Etangs d'art », avec des œuvres de l'artiste belge Xavier Rijs, la chaise du rêveur sur l'étang, la chaise de l'amitié à l'école, l'arbre à la médiathèque, et l'arbre à crayons près de l'église. Ce dernier espace avec son armoire à livres au cœur du bourg, est un lieu de tranquillité qui attire le regard et invite à s'y poser.

Suite au départ de 3 agents, nous souhaitons la bienvenue à Laurent et Sébastien.

Brie est une commune vivante, qui protège son environnement, qui valorise le sport et la culture, et qui avance tout en gardant son authenticité et son échelle humaine.

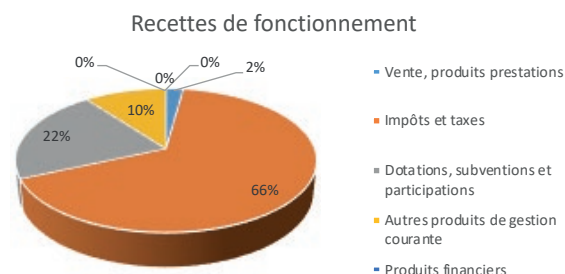
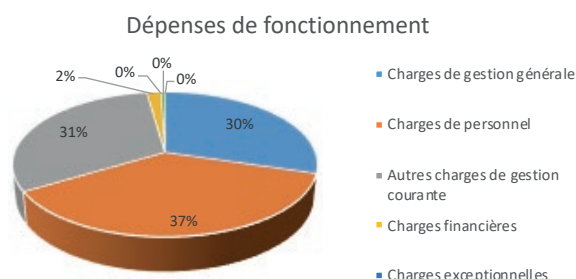
Continuez de passer de bons moments à Brie.



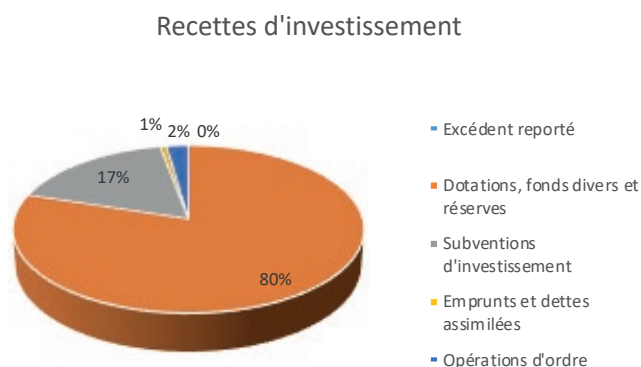
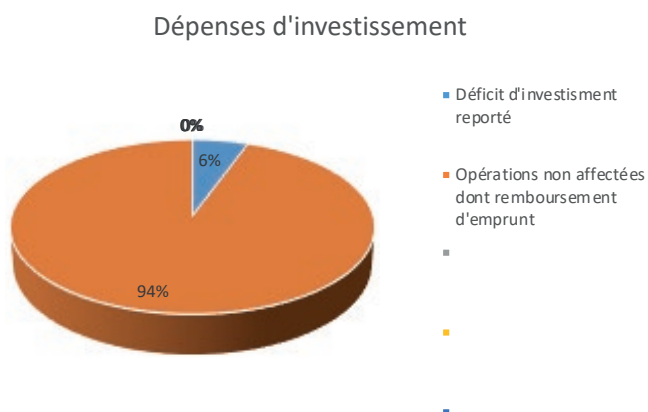
Bruno PELLETIER,
Maire

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2024

Fonctionnement 2024					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Charges de gestion générale	214 011,80	29,62	Vente, produits prestations	17 229,04	2,16
Charges de personnel	266 059,25	36,83	Impôts et taxes	522 201,87	65,50
Autres charges de gestion courante	226 221,05	31,31	Dotations, subventions et participations	168 288,97	21,11
Charges financières	12 490,21	1,73	Autres produits de gestion courante	81 052,17	10,17
Charges exceptionnelles	12,66	0,00	Produits financiers	7,09	0,00
Amortissement	3 651,96	0,51	Produits exceptionnels	310,31	0,04
Opérations d'ordre	-	0,00	Opérations d'ordre	-	-
			atténuation de charges	8 211,87	1,029958159
Total	722 446,93	100	Total	797 301,32	100
			Résultat de fonctionnement	74 854,39	

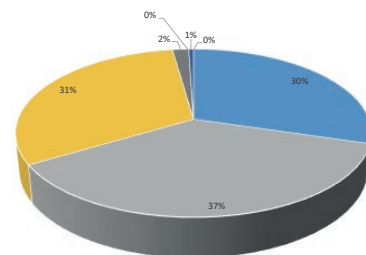


Investissement 2024					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Déficit d'investissement reporté	9 753,18	5,58	Excédent reporté	0	0,00
Opérations non affectées dont remboursement d'emprunt	165 107,34	94,42	Dotations, fonds divers et réserves	129 231,87	79,84
		0,00	Subventions d'investissement	27 932,20	17,26
	-	0,00	Emprunts et dettes assimilées	1 050,82	0,65
	-	0,00	Opérations d'ordre	3 651,96	2,26
Total	174 860,52	100	Total	161 866,85	100
			Résultat d'investissement	-12 993,67	
			Résultat du budget général	61 860,72	

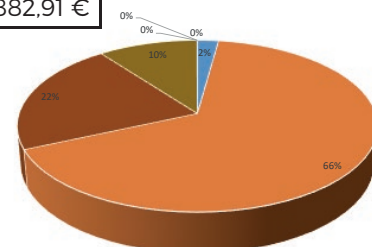


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

Dépenses 2024	€	%		
CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	214 011,80 €	29,62		
Achat et variation de stock dont :			72 268,33 €	
électricité - gaz				43 122,85 €
fournitures administratives				3 351,12 €
matériel outillage				5 330,92 €
Services extérieurs dont :			114 714,07 €	
entretien voies et réseaux				30 095,29 €
entretien bâtiments				26 442,61 €
entretien terrains				1 479,00 €
assurance bâtiments et matériels				14 905,05 €
Autres services extérieurs dont :			27 029,40 €	
fêtes et cérémonies et publication bulletin municipal				6 617,42 €
frais d'affranchissement et de télécommunication				5 489,29 €
Impôts : taxes foncières			9 773,79 €	
CHARGES DE PERSONNEL	266 059,25 €	36,83		
AUTRES CHARGES DE GESTIONS COURANTES DONT :	226 221,05 €	31,31		
service incendie				16 792,00 €
subventions aux associations (détails : voir article subventions aux associations)				12 622,63 €
convention école privée				88 331,65 €
indemnités de fonction				38 704,72 €
CHARGES FINANCIÈRES (INTÉRÊTS DES EMPRUNTS)	12 490,21 €	1,73		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12,66 €	0,00		
AMORTISSEMENT	3 651,96 €	0,51		
OPÉRATION D'ORDRE	0,00 €	0,00		
Total	722 446,93 €	100,00		



Recettes 2024	€	%	
VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS	17 229,04 €	2,18	
IMPÔTS ET TAXES DONT :	522 201,87 €	66,18	
contributions directes			341 230,00 €
attribution de compensation (RAFCO)			50 219,87 €
dotation de solidarité communautaire (RAFCO)			50 667,00 €
fonds de péréquation des ressources communales			15 389,00 €
FNGIR (Fond national Garantie des Ressources)			33 604,00 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	168 288,97 €	21,33	
dont dotation forfaitaire			38 388,00 €
AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	81 052,17 €	10,27	
dont locations maisons et salle polyvalente			63 882,91 €
PRODUITS FINANCIERS	7,09 €		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	310,31 €	0,04	
OPÉRATIONS RÉELLES	0,00 €	0,00	
Total	789 089,45 €	100,00	



Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2024

BUDGET PRINCIPAL

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023"	"Part affectée à l'investissement exercice 2024"	"Résultat de l'exercice 2024"	"Résultat de clôture de 2024"
Investissement	-9 753,18 €	0,00 €	-3 240,49 €	-12 993,67 €
Fonctionnement	374 052,18 €	119 797,35	74 854,39 €	329 109,22 €
TOTAL	364 299,00 €	119 797,35 €	71 613,90 €	316 115,55 €
	A	B	C	A - B + C

ASSAINISSEMENT

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023"	"Part affectée à l'investissement exercice 2024"	"Résultat de l'exercice 2024"	"Résultat de clôture de 2024"
Investissement	-15 891,77 €	0,00 €	-8 241,84 €	-24 133,61 €
Fonctionnement	39 594,34 €	15 891,77	27 698,78 €	51 401,35 €
TOTAL	23 702,57 €	15 891,77 €	19 456,94 €	27 267,74 €

LOMET

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023"	"Part affectée à l'investissement exercice 2024"	"Résultat de l'exercice 2024"	"Résultat de clôture de 2024"
Investissement	-41 756,02 €	0,00 €	-15 872,50 €	-57 628,52 €
Fonctionnement	-1 499,50 €	0,00 €	0,00 €	-1 499,00 €
TOTAL	-43 255,52 €	0,00 €	-15 872,50 €	-59 127,52 €
			CONSOLIDE:	284 255,77 €

La commune de Brie a du recourir à un emprunt de 900 000 € en 2025 pour la réalisation du lotissement du Lomet. Actuellement 8 lots sont réservés sur 33.

Subventions aux associations 2025



ATTENTION :

La Mairie enverra un formulaire aux associations pour leur demande de subvention à compléter.

Toute demande non parvenue au 31 janvier 2026 ne sera pas prise en compte.

ASSOCIATIONS	
APEL de Brie	400,00 €
Ecole privée: subvention pédagogique	1 469,81 €
Ecole privée: aide exceptionnelle pour équilibre cantine OGEC	5 000,00 €
Rock'n'fées	1 030,00 €
Briens Briennes 35	355,25 €
Les Décalés & Co	100,00 €
Chasse Saint Hubert	1 423,00 €
ALSH (Familles Rurales)	100,00 €
Club de l'Amitié	1 056,00 €
Brie d'Or	100,00 €
Comité des fêtes	1 030,00 €
Comité des fêtes (secouriste feu d'artifice) sur présentation de facture	400,00 €
Etoile sportive de Brie Foot	500,00 €
Forme et Loisirs Gym Brie	314,00 €
Tout Brie Bouge: TBB	285,40 €
Association cycliste du pays de la Roche aux Féés	33,00 €
Donneurs de sang de Janzé et environs	33,00 €
MAM La petite récré de l'Isle sur présentation de facture	142,70 €
Aide à Mayotte (croix rouge)	100,00 €
Association Woof'in	100,00 €
Institut Gustave Roussy - recherche contre le cancer	100,00 €
TOTAL	14 072,16 €

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026

Tarifs photocopies noir et blanc	
Photocopie A4	0,15 €
Photocopie A3	0,30 €
Photocopie A4 RV	0,30 €
Photocopie A3 RV	0,60 €
Gratuit pour les demandeurs d'emploi et associations	
Tarifs photocopies couleurs	
Photocopie A4	0,45 €
Photocopie A3	0,90 €
Photocopie A4 RV	0,90 €
Photocopie A3 RV	1,80 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE (UNIQUEMENT BRIENS ET BRIENNES)	
Location salle 1 jour	61,00 €
Location salle vin d'honneur	20,50 €
Chauffage (par jour) du 15/10 au 15/04	13,00 €
Caution	122,00 €
LOCATION DE MATÉRIELS	
Location chaises grises (- de 20)	15,00 €
Location chaises grises (de 21 à 40)	20,00 €
Location table sur tréteaux (l'unité)	3,50 €
Location barrière de 1 à 15	33,00 €
Location barrière de 16 à 30	49,00 €
la location des barrières est gratuite pour les associations communales et pour les associations réalisant des manifestations sur la commune. Gratuit pour les autres communes partenaires	
Tarifs concessions cimetière	
15 ans	117,00 €
30 ans	193,00 €
50 ans	304,50 €
Exhumation de corps	40,50 €
Tarifs columbarium	
15 ans	644,50 €
Tarifs cavurnes	
15 ans	345,00 €
ouverture	40,50 €
Dépôt urne>1	40,50 €
Plaque de granit (délib n°7 du 20/06/11)	182,00 €
Tarifs jardin du souvenir	
Dispersion des cendres	40,50 €
Tarifs assainissement	
Taxe de raccordement au réseau collectif	770,00 €
Assainissement par fixe	60,00 €
Prix m ³	1,75 €
COÛT HORAIRE MAIN D'ŒUVRE AGENTS MUNICIPAUX	
Coût horaire main d'œuvre agents municipaux	40,50 €
Tarifs chenil communal	
Capture	75,00 €
Occupation du chenil	30,00 €
Frais de garde	20,00 €
Frais vétérinaire à la charge des propriétaires	

TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2026

	Salle de 280 m²			Salle de 200 m²		
OBJET de la LOCATION	EXTERIEURS	BRIENS	ASSOS	EXTERIEURS	BRIENS	ASSOS
Week-end	1 200 €	850 €	450 €	900 €	600 €	350 €
Vin d'honneur, obsèques civiles, spectacle, animation, concours de cartes ...				208 €	136 €	69 €
Soirée du vendredi	500 €	350 €		208 €	136 €	
Location vidéo projecteur	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
Caution dégâts	1 500 €	1 500 €		1 500 €	1 500 €	
Caution propreté	500 €	500 €		500 €	500 €	
Désistement	30 % du prix contractuel			30 % du prix contractuel		

TARIFS LOCATION VAISSELLE :

- 0,50 € par couvert complet pour les Briens
- 1,00 € par couvert complet pour les extérieurs
- Gratuit pour les associations
- Remplacement en cas de casse : prix d'achat

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Location salle polyvalente - 1 jour	61,00 €
Location salle polyvalente - vin d'honneur	20,50 €
Chauffage par jour de location du 15/10 au 15/04	13,00 €
Caution salle polyvalente	122,00 €

PERCOLATEUR 15 L :

- Gratuit pour TOUS
- Remplacement en cas de casse : prix d'achat

Décision :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRECISE que les associations Briennes bénéficient chacune de 2 locations gratuites de la salle Abri de L'Isle par an.
- PRECISE qu'il n'y aura pas de location à la Saint-Sylvestre
- PRECISE que la location du vidéoprojecteur par les associations Briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas dans la location gratuite)
- PRECISE que les tarifs chenil communal ci-dessous seront applicables à compter du 1er janvier 2026 sous réserve que la commune ne passe pas de convention avec un organisme.
- Adopte les tarifs municipaux proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1er janvier 2026.





ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Date

Dimanche 15 mars 2026 pour le 1^{er} tour ;

Dimanche 22 mars 2026 pour le second tour, le cas échéant.

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales en France.

Inscription

Inscription sur les listes électorales jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin (article L. 17 du code électoral), soit le 6 février 2026,

Date limite d'inscription sur les listes électorales lorsque la demande est effectuée au moyen de la téléprocédure prévue à l'article R.5 : mercredi 04 février 2026 à 00h00

Élections : comment voter

Qui peut voter ?

Pour voter, il faut :

- ▶ avoir 18 ans ou devenir majeur au plus tard la veille du jour d'un scrutin ;
- ▶ être Français.
- ▶ les ressortissants de l'un des pays de l'Union européenne peuvent s'inscrire pour voter aux élections municipales et européennes ;
- ▶ jouir de ses droits civils et politiques ;
- ▶ être inscrit sur les listes électorales.

Les citoyens qui deviennent majeurs (d'ici la date du scrutin) sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont fait leur recensement citoyen à 16 ans.

Comment savoir si vous êtes inscrit ?

Vérifiez que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, sur le site service-public.fr.

Bien renseigner tous vos prénoms, sinon le logiciel ne vous trouvera pas.

Aucune vérification n'est possible pour les jeunes inscrits d'office, qui n'ont pas encore atteint leurs 18 ans.

Où et comment vous inscrire ?

En ligne sur service-public.fr . Cette démarche est gratuite. N'utilisez aucun autre site privé et payant non officiel.

Toute demande d'inscription effectuée par mail est irrecevable.

Pièces à fournir

- ▶ Pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans
- ▶ Pour les citoyens européens : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.
- ▶ Justificatif de domicile de moins de trois mois : facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou abonnement internet (attention, les factures de téléphone portable ne sont pas recevables).

Plus d'informations sur l'inscription sur listes électorales sur service-public.fr .

Vote par procuration

Depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Pour établir votre procuration, vous pouvez utiliser la nouvelle version du téléservice de demande de procuration en ligne.

Comment faire la procuration ?

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- ▶ En ligne, avec le téléservice MaProcuration . Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Maprocuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.
- ▶ Avec le formulaire disponible sur internet. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).
- ▶ Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible

au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Attention : pour établir la procuration, vous devez renseigner le numéro national d'électeur et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration (mandataire). Si vous faites une demande par formulaire Cerfa, vous devez également renseigner votre propre numéro national d'électeur. Ce numéro est présent sur votre carte électorale, il peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur Service-Public.fr.

Si vous ne pouvez pas vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en raison d'une maladie ou d'un handicap, vous pouvez demander à ce qu'un officier de police ou un gendarme se

déplace à votre domicile (ou dans un établissement spécialisé comme un Ehpad) pour établir ou résilier une procuration. Vous pouvez faire cette demande par courrier, par téléphone, ou par courriel.

Une simple attestation sur l'honneur doit être présentée. Aucun certificat médical ou autre justificatif écrit n'est exigé.

Vérifier la procuration donnée ou reçue

Vous pouvez désormais vérifier que vous avez donné ou reçu une procuration sur le service en ligne Interroger votre situation électorale. Il vous donne maintenant accès aux données relatives aux procurations que vous avez données ou reçues.

Un nouveau lotissement ouvert à la commercialisation

La mairie de Brie lance le programme de commercialisation du lotissement Le Lomet, en coteau de la vallée de l'Ise.

Le conseil municipal, réuni le lundi 13 octobre 2025, a statué sur la future commercialisation du lotissement Le Lomet. Le programme, de ce secteur, prévoit la construction de 46 logements dont 30 maisons libres de constructeur, avec des lots à construire d'une surface de 252 à 445 m². On est dans la continuité du développement urbain et du plan local de l'Habitat, explique M. le Maire. Le prix de vente au m² est fixé à 175€ TTC. Le lotissement fera la part belle au paysage avec l'aménagement de talus-haies et de noues pour favoriser une forte intégration paysagère dans l'environnement. Par ailleurs, des cheminements piétons favoriseront la mobilité vers les différents secteurs du centre bourg, commerce, étang...

Priorité aux primo-accédant et aux Briens

Afin d'assurer une mixité sociale et pour apporter une réponse au besoin de logements, il est mis en place des critères de sélection dans le but de favoriser l'occupation par des propriétaires primo accédant, les personnes habitant la commune et pour favoriser l'acquisition par les jeunes familles.

Le dossier de candidature est composé d'un questionnaire avec pièces justificatives requises et une fiche de choix de lots.

Renseignements et informations :
mairie@brie.bzh / 02 99 47 02 85



Après de grands travaux, l'Isle retrouve son lit

Depuis quelques années, Eaux & Vilaine, établissement public territorial du bassin de la Vilaine, œuvre sur ses cours d'eau. En 2020, des travaux engagés par le syndicat du bassin versant de la Seiche avaient redonné son lit au ruisseau de la Tulaye, affluent de l'Isle. En septembre 2024 l'établissement a engagé les travaux de l'Isle. « Cette restauration écologique vise à redonner à ce cours d'eau un fonctionnement plus naturel et à améliorer durablement sa qualité », affirme Oriane Simon chargée de mission milieux aquatiques. Ce chantier de restauration a été mené par l'Unité de Gestion Vilaine Est (UCVE) d'Eaux & Vilaine dans le cadre de son contrat territorial de bassin-versant 2022-2025.

La portion concernée de l'Isle située à Brie, longeait trois anciennes lagunes issues d'une ancienne station d'épuration ainsi qu'un petit étang, autrefois utilisé comme réserve incendie. Rectiligne et insensé « ce tronçon de rivière ne répondait plus aux objectifs de bon état écologique réglementé par la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE) » affirme-t-elle.

Un grand chantier

Le projet consistait à effacer ces ouvrages et à reméandrer le cours d'eau sur environ 350 mètres linéaires en s'appuyant sur les zones libérées par le comblement des lagunes et de l'étang. Une étude hydraulique préalable a permis de sécuriser la conception du nouveau tracé. Les premières grandes étapes du chantier ont pu être engagées en 2025, à savoir le déplacement de plus de 2 000 m³ de vases et le terrassement de plus de 5 000 m³ de terre. En juin 2025, le nouveau lit du cours d'eau a été réaménagé avec une recharge en granulats



Les travaux de reméandrage ont permis à l'Isle de retrouver son lit.

Photo: Ouest-France

pour diversifier les écoulements et habitats aquatiques. 3 000 m² de plan d'eau ont été effacés et 5 000 m² de zones humides ont été restaurés. Des mares ont également été créées afin de favoriser la présence d'espèces inféodées à ces milieux humides. La vase non polluée, analysée en amont, a été utilisée comme couche végétale sur le lit majeur du cours d'eau. L'ancien lit a été rebouché, et une nouvelle réserve incendie a été installée sur le grand plan d'eau situé en amont, déjà utilisé par les services de secours.

Également, des passerelles ont été aménagées pour permettre aux riverains de redécouvrir ce milieu naturel restauré à travers une balade ombragée.

Le montant des travaux estimé à 150 000 € TTC, inclut l'ensemble des études, les travaux de terrassement, la restauration du lit, les aménagements paysagers et les mesures de sauvegarde de la faune.

Lancement d'une étude de programmation urbaine préalable à l'aménagement du bourg

Dans un contexte multiforme de projets de développement des zones d'habitat et de la mobilité, de problématiques de circulation, de rapprocher les services techniques du plateau sportif, la commune de Brie a souhaité lancer une étude de programmation urbaine, préalable à l'aménagement de son bourg.

Ainsi, cette étude, réalisée par le cabinet Prigent et Associés, devra permettre de définir précisément les enjeux et besoins de la commune en termes de déplacements, d'aménagements paysagers et d'équipements

publics, par secteurs. Elle consistera également à établir un programme d'actions détaillées et chiffrées avec un planning prévisionnel des travaux à engager à court, moyen et long terme sur la commune. En finalité, ce programme devra permettre à la commune de lancer la phase opérationnelle de chacun des projets.

Les deux axes principaux de la requalification du centre bourg sont la sécurisation et la valorisation des espaces publics à savoir :

► Sécuriser le centre-bourg, équilibrer le partage des

espaces publics entre véhicules motorisés, stationnement et circulations douces ;

► Offrir des liaisons sécurisées entre les polarités de vie (habitat), les équipements, les services et les commerces du bourg ;

► Identifier, sécuriser et valoriser les entrées principales du bourg en respectant l'identité rurale des lieux ;

► Proposer des évolutions urbaines en accord avec la requalification des espaces (Place de l'Église, bâtiment multifonctions).

La 1^{re} phase de l'étude à savoir le diagnostic a été validée en conseil municipal du 16 juin 2025. La réalisation de cette 1^{re} phase a fait l'objet d'une concertation auprès des habitants via la diffusion d'un questionnaire permettant au plus grand nombre de contribuer à la définition des besoins.

Les principaux éléments du diagnostic sont les suivants :

1. Des objectifs forts autour de la sécurisation des entrées et traversées de bourg, qualité de l'offre de stationnement, apaisement du cœur de bourg, devenir de certaines habitations, création d'un bâtiment multifonctions ;

2. Une analyse du contexte communal à prendre en compte sur l'évolution historique du bourg, l'état des lieux des déplacements dans le bourg, l'analyse architecturale - urbaine et paysagère, l'analyse des locaux existants (espace sportif et locaux techniques)

3. Une concertation sur la fréquentation et modes de déplacements dans le bourg, offre de stationnement, propositions d'amélioration.

La synthèse identifie ainsi différents enjeux d'aménagement, pour la suite de l'étude, à savoir :

► Valoriser la présence d'éléments paysagers identitaires dans le futur aménagement (haies bocagères, arbres isolés, vues sur le grand paysage, bâti ancien remarquable), dans les perspectives et les entrées de bourg, et à proximité des infrastructures ;

► Intégrer la valorisation des parvis des équipements et améliorer leur attractivité en tant qu'espaces publics (mairie, médiathèque, abords de l'école, futur bâtiment (vestiaires sportifs/locaux techniques)...

► Reconfigurer et requalifier certaines rues et carrefours (ex : modification sens circulation, gabarit...) ;

► Mieux identifier et sécuriser les effets de « seuils » : entrées de bourg, séquence de traversée, accès à certaines propriétés, ... qui vont participer au ralentissement des véhicules

► Favoriser l'usage des poches de stationnement groupées du bourg et favoriser l'usage des modes doux (à pied et à vélo) ;

► Améliorer les liaisons douces entre les polarités d'équipements, les zones d'habitations existantes et futures et la base de loisirs ;

► Développer l'ambiance « jardinée » du bourg : préférer des plantations de pleine terre pour les projets futurs, une végétation adaptée aux petits espaces, valoriser le savoir-faire des jardiniers dans la création de nouveaux espaces publics.

La seconde phase en cours consiste à spatialiser et à proposer des aménagements répondant aux différents enjeux identifiés en amont. Elle est menée par le cabinet, en collaboration étroite avec l'équipe municipale et nourrie par les échanges avec Prigent & Associés.

Par ailleurs, un atelier de concertation s'est tenu le 25 septembre dernier. Il a réuni plusieurs volontaires, dans le but de mieux cerner les attentes locales et de confronter celles-ci aux premières esquisses proposées par le cabinet.



La troisième phase consistera à mettre en exergue les propositions d'aménagement, à les affiner, puis à en établir le chiffrage. Cette étape inclura également l'identification des leviers financiers susceptibles de contribuer à la réalisation du projet. Enfin, un phasage sera proposé afin d'échelonner dans le temps les différentes interventions et étapes de mise en œuvre à l'échelle communale.

Réalisation d'une opération d'effacement de réseaux sur la vallée de l'Ise

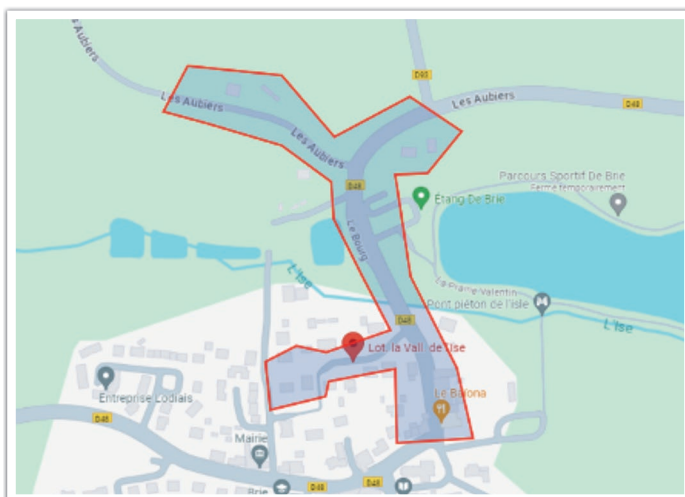
A la demande de la commune, le syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) réalise un effacement des réseaux aériens d'électricité basse tension, de télécommunication et d'éclairage public sur le secteur de la « Vallée de l'Ise ». Comprenant beaucoup de génie civil, les travaux ont commencé en octobre 2025 et sont réalisés par la société Santerne Bretagne, mandatée par le SDE35. Ils s'étaleront sur plusieurs mois (environ 6 mois au minimum).

Il s'agit de supprimer les réseaux aériens existants et leurs infrastructures après avoir construit de nouveaux réseaux souterrains destinés à les remplacer.

Ces travaux vont permettre de renouveler et de sécuriser ces différents réseaux tout en embellissant cette zone urbaine puisque les fils aériens et les poteaux béton seront supprimés comme sur cet exemple :



Emprise chantier :



3 enfouissements sont prévus :

- l'éclairage public pour un montant de 15.697,88€ pris en charge en totalité par la commune (pose de 425 m de câbles d'éclairage public)
- les infrastructures de télécommunications pour un montant de 12.350,18€ cofinancé par le SDE35 à hauteur de 50% (pose de 520 m de fourreaux de télécommunication : les câbles seront ensuite posés par Orange)
- le réseau électrique pour un montant de 47.104,35€ cofinancé par le SDE35 à hauteur de 65%. (pose de 475 m de câbles de réseau et de 444 m de câbles de branchement)

La participation totale par le SDE35 pour ces 3 enfouissements est de 103.177,39€.

Commémoration du 5 décembre Hommage solennel aux Morts pour la France en Afrique du Nord

Vendredi 05 décembre, la commune de Brie a honoré la mémoire des Morts pour la France lors des conflits en Afrique du Nord, à l'occasion de la Journée nationale d'hommage instaurée en 2003.

Sur invitation du Maire de Brie, la cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts, en présence

des Officiels, notamment les Maires d'Amanlis, Boistrudan, Janzé, Piré-Chancé, des Présidents et adhérents des UNC de ces mêmes communes, ainsi que des représentants du Conseil Municipal et du Conseil Muni-





cipal des Jeunes de Brie, ainsi que quelques habitants. Le maire de Brie a ouvert la cérémonie par un discours rappelant l'importance de cette date symbolique, dédiée aux combattants tombés lors de la guerre d'Algérie (1954-1962), et des conflits au Maroc et en Tunisie.

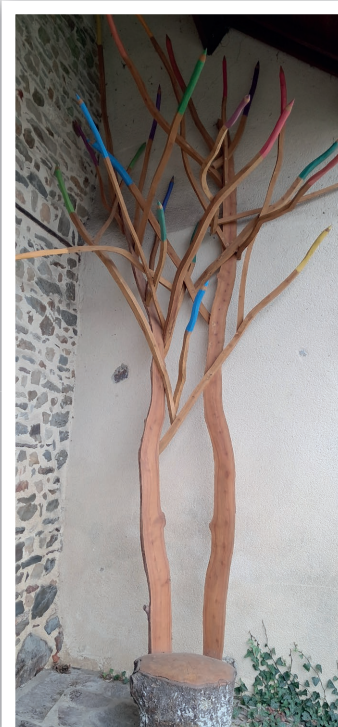
« Ce 05 décembre est un moment de recueillement, mais aussi de transmission. Il est de notre devoir de ne jamais oublier ces hommes qui ont donné leur vie pour la France »

Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts, suivie d'une minute de silence et de la Marseillaise.

Quelques jeunes du Conseil Municipal des Jeunes ont également participé en lisant le poème « Liberté » de Paul Eluard, soulignant ainsi l'importance de l'engagement de la jeunesse dans ce travail de mémoire.

La cérémonie s'est conclue par un moment de partage au sein de la salle Abri de l'Ise autour d'un vin d'honneur offert par la mairie.

Xavier et Thibaut RIJS, la chaise du poète en Bois de robinier Dimensions : 6 m de haut



Réalisé avec des branches d'arbres équarries, rabotées et poncées, l'ensemble présente une chaise dont les montants du dossier esquissent une échelle. Sur le haut de l'échelle est fixé un « livre oiseau ».

Tout ce que vit l'arbre, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, s'inscrit dans son bois. C'est une véritable bibliothèque qu'il suffit d'ouvrir pour lire sa vie, et la nôtre. Arbre sculpté, scruté, révélé.

La pensée a besoin de la lumière des hauteurs, et, comme la sève, elle redescend dans tout le

corps pour s'affermir et prendre corps et cœur.

Le livre, entre l'histoire, savoir, mémoire, se fait racine de nos rêves. L'oiseau est la liberté de l'arbre. L'âme est la liberté de l'homme.

Le livre se fait imprévisible et sauvage : un envol.

Xavier Rijs, reconnu pour son approche unique des arts visuels, met en avant la scénographie dans la sculpture contemporaine. Son œuvre interroge la vie à travers celle de l'arbre, qu'il utilise tant comme matière que comme concept. En intégrant des matériaux variés tels que le bois, la résine et le verre, il fait également appel à des technologies de lumière innovante, pour créer des installations fascinantes.

ORGANISATION ARTISTIQUE, CONTACT
Étangs d'art - Philippe Leresstif - contact@etangsdart.fr

[association.etangsdart](https://www.facebook.com/association.etangsdart) [etangsdartbretagne](https://www.instagram.com/etangsdartbretagne)

www.etangsdart.fr

étangs d'art
CRÉATION ET DIFFUSION D'ŒUVRES
SUR L'EAU. PROMOTION D'ARTISTES

Acquisition de matériel

- ▶ Achat coupe-branche : 91,30 €
- ▶ Achat tondeuse autoportée : 9 078,70 €
- ▶ Achat matériel informatique : 3 182,16 €
- ▶ Achat table ping-pong : 1 332,00 €
- ▶ Achat Auto-laveuse : 3 330,00 €
- ▶ Achat mégaphone : 91,74 €
- ▶ Installation Soccer : 3 123,16 €

Total = 20 229,06 €

Entretien / Réparation

- ▶ Réfections logement communal (18 allée de la Prairie) : 13 502,21 €
- ▶ Travaux terrassement et parking plan d'eau : 9 078,70 €
- ▶ Aménagement d'un parterre salle Abri de l'Ise : 5 268,00 €
- ▶ Réparation matériel roulant service technique : 11 194,43 €
- ▶ Entretien et réparation logements communaux : 9 565,52 €
- ▶ Entretien terrain de foot : 8 786,78 €
- ▶ Diagnostic réglementaire logements communaux : 926,67 €
- ▶ Taille arbre (+ sécurisation accès étang) : 3 792,00 €
- ▶ Voirie marquage au sol : 5 003,52 €

Total : 67 117,83 €

Travaux 2025

- ▶ PATA voirie communale : 8 388,00 €
- ▶ Curage des fossés : 7 768,80 €

Total : 16 156,80 €

Formation agent

- ▶ Formation certiobiocide : 180,00 €

Total : 180,00 €

Contrats annuels de maintenance prestation de service

- ▶ Ets MOLARD, pompe à chaleur salle multifonction : 3 845,65 €
- ▶ Ets BODET, église : 289,02 €
- ▶ Ets DESAUTEL, vérification extincteur : 800,00 €
- ▶ Ets BOIS BOUVIER, vérification blocs de secours : 2 558,03 €
- ▶ SDE 35, éclairage public maintenance : 12 553,13 €
- ▶ EHESP, analyse baignade plan d'eau : 620,40 €
- ▶ LUMIPLAN, panneau lumineux : 2 568,09 €
- ▶ XEFI, contrat licence informatique : 2 086,56 €
- ▶ KOESIO, contrat maintenance photocopieur : 1 163,93 €
- ▶ GESCIME, logiciel cimetière : 394,22 €
- ▶ BERGER – LEVRAULT : contrat de maintenance : 3 360,00 €
- ▶ instruction dossier urbanisme (Permis de construire) : 1 940,00 €
- ▶ Smictom, redevance ordures ménagères : 1 620,97 €
- ▶ SDIS : 16 980,00 €

Total : 50 780,00 €

Montant global = 154 463,69 € TTC

Amende de police 2024

Répartition 2025 du produit des amendes de police 2024 relatives à la circulation routière

Travaux d'aménagements piétonniers protégés.

Pour la somme de 1.180 €

Délibérations du Conseil Municipal en 2024 - 2025

Séance du 18 novembre 2024

- ▶ Instauration du CET
- ▶ Convention AMO Etude de programmation urbaine préalable à l'aménagement du bourg
- ▶ Synthèse 2023 pour l'exploitation de la station d'épuration RPQS
- ▶ Convention de servitudes ENEDIS
- ▶ DIA parcelle AA 305
- ▶ Répartition 2024 du produit des amendes de police 2023
- ▶ Présentation du rapport d'activité du SMICTOM SUD EST 35
- ▶ Assainissement collectif contrôle de raccordement lors d'une vente et tarifs

Séance du 16 décembre 2024

- ▶ Autorisation d'engager liquider mandater les dépenses
- ▶ Renouvellement de la convention de MAD du personnel entretien ZA du Bois de Teillay
- ▶ Acceptation fonds de concours entretien plan d'eau
- ▶ Vente d'un bien immobilier 16 allée de la prairie à Brie
- ▶ Vente d'un bien immobilier 18 allée de la prairie à Brie
- ▶ Convention tripartite ALSH commune de Brie
- ▶ Budget prévisionnel ALSH
- ▶ Bilan rapport triennal artificialisation des sols
- ▶ Redevance eau potable performance réseaux
- ▶ Redevance assainissement collectif 2025

Séance du 20 janvier 2025

- ▶ Demande de subvention DSIL rénovation théâtre de verdure
- ▶ Demande de subvention DETR travaux aménagement de sécurité passerelles
- ▶ Proposition programme des amendes de police 2025

- ▶ Adhésion assistance départementale suivi et exploitation système assainissement collectif
- ▶ Avis sur le plan de mobilité simplifié de RFC
- ▶ Convention AMO étude pré opérationnelle de densification rue d'Anjou Rue du Prieuré
- ▶ Autorisation d'engager mandater et liquider les dépenses d'investissement
- ▶ DM 1 budget commune
- ▶ Amortissements des équipements compte 204182

Séance du 06 mars 2025

- ▶ CFU 2024 commune
- ▶ Affectation résultat budget commune
- ▶ CFU budget assainissement
- ▶ Affectation du résultat budget assainissement
- ▶ CFU 2024 budget lotissement du Lomet
- ▶ Budget primitif 2025 commune
- ▶ Budget primitif 2025 assainissement
- ▶ Budget primitif lotissement du Lomet
- ▶ Vote des taux d'imposition directes locales 2025
- ▶ Choix du devis travaux curage de fossés et débroussaillage
- ▶ Présentation devis Enedis ligne haute tension budget Lomet
- ▶ Présentation devis étude télécom et fibre optique budget du Lomet
- ▶ Consultation convention de participation risque santé CDG35
- ▶ Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité B

Séance du 14 avril 2025

- ▶ CFU 2024 commune
- ▶ Affectation résultat budget commune
- ▶ CFU budget assainissement

- Affectation du résultat budget assainissement
- CFU 2024 budget lotissement du Lomet
- Budget primitif 2025 commune
- Budget primitif 2025 assainissement
- Budget primitif lotissement du Lomet
- Vote des taux d'imposition directes locales 2025
- Choix du devis travaux curage de fossés et débroussaillage
- Présentation devis Enedis ligne haute tension budget Lomet
- Présentation devis étude télécom et fibre optique budget du Lomet
- Consultation convention de participation risque santé CDG35
- Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité B

Séance du 19 mai 2025

- Vote des subventions aux associations - 2025
- Avis sur le projet SAGE Vilaine révisé
- Présentation de la synthèse 2024 pour l'exploitation de la station d'épuration
- Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une guinguette à l'étang de Brie
- Création d'un poste non permanent pour un recrutement saisonnier (Catégorie C)
- Présentation du rapport sur le prix et la Qualité du service public du service public d'eau potable-2023
- Etude pour l'aménagement du bourg devis pour la réalisation plan topographique sur le bourg et ses entrées
- Etude pour l'aménagement du bourg demande de subvention au titre d'Ambitions Communes auprès du département 35
- DIA parcelle section AA n°287 située 13 rue du coteau à Brie
- DIA parcelles section ZE n°240 la Féniclais et n°300-399 Le Grand Commun à Brie
- Choix du devis pour une tondeuse autoportée 4 roues motrices

Séance du 16 juin 2025

- Etude d'aménagement du bourg présentation du diagnostic par le cabinet Prigent et Associés
- Lotissement Le lomet réalisation d'un contrat de prêt pour l'aménagement foncier auprès de la CDC
- Convention avec le SDE35 portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux-Vallée de l'Ise

- Convention relative à la mise en souterrain des équipements de communications ORANGE-Vallée de l'Ise
- Etude diag. du réseau d'assainissement collectif
- Dispositif argent de poche modif. maxi. de la régie d'avance
- Prise en charge par la commune de BRIE des frais d'acte vente Louasil-commune de BRIE
- DIA parcelle section AA n°305 située 26 all. de la prairie de l'Ise
- Répartition sièges communautaires prochaine mandature
- Vente d'un bien immobilier communal 16 allée de la prairie
- Approbation convention GDC Internet RAFCOM-Brie
- Choix devis entretien voirie PATA 2025

Séance du 15 septembre 2025

- Convention avec le SIEFT pour la viabilisation lot. communal Lomet
- Engagement financier avec le SDE35 travaux réseaux électriques
- Validation PPlan Communal de Sauvegarde
- Solidarité population de Mayotte
- Rapport d'activité 2024 RAFCOM
- Rapport d'activité 2024 SDE35
- RPQS public de l'assainissement 2024
- DIA parcelles section ZE n°232-122-124 ZA l'Aumelle
- DIA parcelle section ZE n°419 ZA l'Aumelle
- DIA parcelles section ZE n°254-256 ZA l'Aumelle
- DIA parcelle section AA n°188 2 rue du Coteau

Séance du 13 octobre 2025

- Fixation du prix de vente des lots du lotissement communal Le Lomet
- Validation des critères d'attribution des lots du lotissement communal Le Lomet
- Amortissement des équipements
- Décision modificative n°1-Budget principal Commune
- Décision modificative n°2-Budget principal Commune
- GRDF : Redevance d'Occupation du domaine Public 2025 (RODP)
- Tarifs municipaux 2026
- Approbation de la convention territoriale globale (CTG) 2026-2030
- Ressources Humaines : instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Centre Communal d'Action Sociale Bilan des actions prévues pour 2025

Repas intergénérationnels :

Comme en 2024, le repas de fin d'année scolaire réunissant le club des aînés et les enfants de l'école a été remplacé, sur la proposition de la Directrice, par un pique-nique à l'étang, sous le soleil, le 4 juillet, dernier jour de l'année scolaire.

Et avant Noël, les aînés ont partagé le repas de Noël des enfants le 18 décembre

Sorties des seniors à la journée :

Devant le succès des sorties à la journée organisées en 2024 en remplacement des séjours « seniors en vacances », les CCAS partenaires ont fait le choix de renouveler ces sorties à la journée ou demi-journée pour 2025.

Le programme :

► La sortie Théâtre et Chansons au Bistrot Lab' avec « La robe à fleurs » a été fort appréciée le 13/06/2025. Trente personnes étaient présentes, dont trois bénévoles et l'animatrice seniors de Janzé. Les participants semblaient contents de se retrouver et de pouvoir échanger. Le spectacle, avec son format « participatif » a embarqué le public dans une ambiance chaleureuse, à chanter et même à danser la valse. Très bon accueil du Bistrot Lab', qui a pu communiquer sur l'histoire du lieu et la programmation culturelle. Nous espérons que certains oseront maintenant participer à leurs événements et poursuivre l'interconnaissance avec le public du Bistrot Lab'(Coesmes). Il a été demandé 13€ par personne.

► La sortie à la mer à PLENEUF-VAL-ANDRÉ, le mardi 16 septembre, a réuni 55 personnes dont 9 encadrants, l'animatrice coordonnatrice de Janzé, 2 aides à domicile et 2 bénévoles de Janzé, ainsi qu'un référent par commune pour Retiers, Essé et Le Theil. Les participants ont apprécié cette journée. La météo était superbe. Le restaurant était à proximité de la digue, facile d'accès pour tous, notamment pour les 12 personnes à mobilité réduite (2 personnes en fauteuil roulant, 8 personnes avec une canne et 2 personnes avec un déambulateur). Chacun a pu marcher à son rythme et profiter des bancs qui longeaient la plage et échanger tranquillement après le repas. D'autres ont profité d'une exposition de peintures, d'un café avec vue sur mer ou encore des magasins du centre-ville pour faire du shopping. Les bons marcheurs se sont aventurés plus loin sur le GR. Chaque participant a payé 35€, dont 25€ pour le repas et 10€ pour le transport, lequel a été financé à hauteur de 20€ par la conférence des financeurs.

C'est une opération à renouveler parce qu'elle répond à un besoin auprès d'un public âgé en situation d'isolement et de problème de mobilité, d'où la nécessité d'avoir des accompagnants présents.

Les CCAS partenaires, à savoir Janzé, Retiers, Essé, Le Theil-de-Bretagne et Brie, se sont réunis le 05/09/2025 pour décider du programme 2026. Au regard du renouvellement des CCAS consécutif aux élections municipales de mars 2026, il a été acté une seule sortie à la journée en septembre 2026.

Par ailleurs, le financement apporté par la Conférence des Financeurs jusqu'en 2025, et qui a couvert une partie des frais de transport, ne sera pas renouvelé en 2026. Il est à rappeler que les séjours « seniors en vacances » sont ouverts à tous de façon individuelle. Chacun peut s'inscrire près de l'ANCV pour bénéficier d'un tarif préférentiel.

Le repas des aînés :

Le repas des aînés de 70 ans et plus a aussi pu être organisé le samedi 22/11/2025. Sur les personnes âgées de 70 ans et plus, 35 ont répondu à l'invitation du CCAS.

Le repas préparé par Bruno Gautier, traiteur à Janzé, a été servi par les membres du conseil d'administration du CCAS.

Ce fut, comme à l'accoutumée, un bon moment de convivialité.

Mission Locale Jeunes

Les Missions Locales, associations de loi 1901, ont été créées à l'initiative des collectivités territoriales et avec le soutien de l'Etat.

La mission locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou sans emploi, ainsi qu'aux employeurs. **Elle les accompagne sur les démarches suivantes : emploi, formation, santé, logement.**

Les missions locales font partie du service public de l'emploi (SPE) et disposent, à ce titre, de partenariats avec France Travail et d'autres acteurs de la sphère sociale. Pour accompagner les jeunes, favoriser leur accès à l'emploi et aux droits sociaux, elles s'appuient sur les dispositifs mis à disposition par l'État et les collectivités territoriales.

Les jeunes accueillis et suivis par les missions locales peuvent se voir proposer des aides financières adaptées à leur situation.

Le rôle des CCAS au niveau des communes est de repérer et d'orienter nos jeunes déscolarisés vers la mission locale de Janzé 02 99 75 18 07 · contact@missionlo-

cale-paysdevitre.fr. 2 Rue Louis Amoureux La Canopée
35150 Janzé.

Veille sanitaire et sociale 2026 :

Le décret N° 2004-926 du 1er septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées.

Le recensement s'effectue en Mairie sur la base du volontariat et s'adresse aux personnes âgées de plus de 70 ans, ou handicapées, en situation d'isolement.

Votre inscription au registre permettra au CCAS de

vous proposer l'aide des services communaux ou des services de l'Etat en période de crise climatique ou sanitaire (canicule, pandémie...).

Les informations collectées sont, bien entendu, confidentielles et ne peuvent être communiquées qu'au Préfet.

Si vous souhaitez demander votre inscription sur ce registre, nous vous invitons à vous faire connaître à la Mairie aux horaires d'ouverture.

Enfance-Jeunesse et vie scolaire

Participation au financement de l'école primaire, mission obligatoire de la commune.

L'école de Brie est une école privée sous contrat avec l'Etat.

Le contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance.

En contrepartie, l'état rémunère les enseignants et les communes financent le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes conditions qu'elles financent les écoles publiques.

Les parties signataires du contrat sont :

D'une part :

- ▶ Le chef d'établissement, responsable de la pédagogie
- ▶ Le responsable de l'organisme de gestion, en l'occurrence l'OGEC

D'autre part :

- ▶ Le préfet agissant au nom de l'Etat. C'est le Préfet qui détermine le montant moyen de la participation communale qui est, pour 2024-2025, de 1466 € pour les enfants de maternelle et 424 € pour ceux de l'élémentaire. Toutefois, le montant diffère selon les communes.

Budget communal dédié en 2024-2025 au fonctionnement de l'école privée sous contrat de Brie :

- ▶ OGEC pour les frais de fonctionnement (salaires du personnel non enseignant, chauffage, eau, électricité, consommables, fournitures collectives, entretien des locaux...) : 91 514.50 €. Toutefois il convient d'ajouter les subventions suivantes :
- ▶ aide exceptionnelle pour l'équilibre de la cantine gérée par l'OGEC : 5 000 €
- ▶ subvention sorties pédagogiques : 1 469.81 €
- ▶ subvention versée à l'association des parents d'élèves (APEL), qui finance quelques équipements mobiliers, en organisant des animations festives : 400€

Par ailleurs, la commune participe au fonctionnement

des écoles publiques accueillant des enfants de Brie :

- ▶ Janzé : 6 176.58 € pour 2 élémentaires pour 450.50 € et 4 maternels pour 5 726.08 €.
- ▶ Saulnières : 476 € pour 1 élémentaire
- ▶ Corps-Nuds : 4 864.61 € pour 5 élémentaires pour 2 146.75 € et 2 maternels pour 2 717.86 €

Soit un montant total de 11 517.19 € versés aux autres communes pour la scolarité de 14 enfants de Brie.

En définitive, le budget global de la commune consacré à l'enseignement (frais de fonctionnement et subventions) s'élève à 91 514.50 + 11 517.19 = 103 031.69 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Participation de la commune au fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs de Brie (ACM).

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants de la commune de 3 à 11 ans, dans la salle l'Abri de l'Ise, le mercredi pendant la période scolaire, 4 semaines en juillet, 1 semaine fin août et les petites vacances (sauf celles de fin d'année).

A l'ouverture de l'Accueil de Loisirs à l'année, en septembre 2014, la commune a passé une convention avec l'Association Familles Rurales pour en assurer la gestion.

Il s'agit d'une convention tripartite annuelle conclue entre :

- ▶ l'association Familles Rurales de Brie
- ▶ la fédération départementale Familles Rurales d'Ille et Vilaine
- ▶ la commune

Chaque partie s'engage à se mobiliser pour la viabilité du projet.

Les tâches sont réparties selon les compétences de chacun et font l'objet de concertation entre les trois parties, lors de comités de pilotage (3 à 4 par an).

Rappel du montant des subventions d'équilibre, en année pleine, depuis la signature de la convention

tripartite en 2014, incluant l'ALSH et l'espace jeunes :

- ▶ 2015 : 36 228.41€ pour 1919 journées, soit un coût journalier pour la commune de 18.88€
- ▶ 2016 : 37 918.78€ pour 1766 journées, soit un coût journalier de 21.47€
- ▶ 2017 : 39 554.74€ pour 1505 journées, soit un coût journalier de 26.28€
- ▶ 2018 : 36 314.16€ pour 1619 journées, soit un coût journalier de 22.43€
- ▶ 2019 : 37 802€ pour 1659 journées, soit un coût journalier de 22.79€
- ▶ 2020 : 30 045.37€ pour 1458 journées, soit un coût journalier de 20.61€ (fermeture 2 mois au printemps 2020 et lente reprise au regard de la pandémie)
- ▶ 2021 : 28 830.77€ pour 1554 journées, soit un coût journalier de 18.56€ (fermeture pendant les vacances d'avril 2021 et lente reprise pour cause de pandémie)
- ▶ 2022 : 35 320.99€ pour 1505 journées, soit un coût journalier de 23.47€
- ▶ 2023 : 42 728.89€ pour 1547 journées, soit un coût journalier de 27.63€
- ▶ 2024 : 42 326.85€ pour 1489 journées, soit un coût journalier de 28.44€

Le coût journalier fluctue en fonction de la fréquentation. S'il y a moins de fréquentation, il y a moins de recettes des familles, de la CAF, mais les dépenses de personnel ne baissent pas pour autant. En effet, la réglementation impose un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un pour 12 enfants de plus de 6 ans, et en cas de mixage, c'est forcément un animateur pour 8, soit une capacité maximale de 28 enfants avec 3 animateurs.

En 2025, pour les mercredis, la fréquentation est en hausse, et certains mercredis, il y a même des listes d'attente. Pour les vacances scolaires c'est plus fluctuant, bien que l'été 2025 ait vu une augmentation de la fréquentation, une moyenne de 18 enfants pour le mois de juillet et de 23 enfants sur la dernière semaine d'août.

Participation des Jeunes de Brie aux activités du réseau jeunesse communautaire.

Le réseau des espaces jeunes du pays de la Roche aux Fées, du Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes, propose des activités ouvertes à tous les jeunes de la Communauté de communes.

Ces activités sont gratuites pour les familles, mais les jeunes doivent s'inscrire et régler les frais d'adhésion à l'Espace Jeunes de Janzé. Aucun jeune de Brie ne s'est inscrit au cours de cette année scolaire. Le transport gratuit assuré par la Communauté de Communes se fait au départ de Janzé si l'activité est sur une autre commune. Pour se rendre à Janzé, ils peuvent utiliser le service Mobilifée.

L'adhésion annuelle payée pour participer aux activités du réseau permet aux jeunes de Brie de s'inscrire également pendant les vacances scolaires, suite à un accord passé avec la commune de Janzé. En effet, au regard du coût pour la collectivité et du peu de fréquentation à l'espace jeunes de Brie, la commune a

fait le choix de le fermer.

Vous trouverez le détail de ces activités sur les différents supports de communication de la communauté de communes.

Dispositif Ville Vie Vacances - chantier à caractère éducatif aussi appelé « argent de poche »

Depuis 2019, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires a reformulé le texte qui encadrait, depuis 1981, le dispositif « argent de poche ».

Les principaux changements sont :

- ▶ une nouvelle dénomination, puisque l'on parle désormais de chantiers et stages à caractère éducatif.
- ▶ un périmètre d'application strictement limité aux territoires prioritaires de la politique de la Ville, mais élargi aux communes rurales après décision du Préfet.
- ▶ une procédure de labellisation près des services de l'Etat en amont des chantiers.

Cette labellisation permet l'exonération du paiement des cotisations sociales sur les gratifications versées aux jeunes (5€ de l'heure), comme pour l'opération argent de poche.

Huit jeunes de 14 à 17 ans se sont portés candidats et ont effectué, en juillet, selon leur disponibilité (entre 2 et 6 demi-journées de 3h, rémunérées 15€ chacune) des travaux d'entretien de l'espace public communal et du mobilier urbain, encadrés par des élus

Les chantiers proposés ont pour objectif :

- ▶ de permettre à des jeunes une première découverte du milieu professionnel
- ▶ d'associer l'accès aux loisirs à un engagement actif dans une activité utile au profit de la collectivité
- ▶ d'encourager les comportements basés sur le civisme et la citoyenneté
- ▶ de découvrir le cadre environnemental et les techniques respectueuses de la biodiversité.

Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes est constitué depuis le 27 novembre 2024 de 12 jeunes de 10 et 11 ans.

Lors de ce premier rendez-vous, les jeunes ont émis leurs différents souhaits d'équipements ou d'actions pour les jeunes de la commune.

Une priorisation a été effectuée lors de la seconde rencontre le 17/03/2025.

Et lors de la rencontre du 26/05/2025, il a été acté l'achat d'une table de ping-pong (1 332.00 €) qui a pu être installée en juillet.

La dernière réunion de l'année, le 16/10/2025, a été consacrée à l'organisation de la Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie du 05/12/2025, laquelle s'est déroulée à Brie. Ils ont aussi souhaité l'acquisition de rails à vélo pour la médiathèque, le terrain de sport et compléter ceux situés au niveau de l'école.

Liste des associations Briennes

Activités culturelles			
Briens-Briennes 35 (Association des Brie de France)	Jean-Paul BAZIN	5, rue Pierre et Marie Curie 35150 BRIE	07 62 71 94 71 jeanpaul.bazin0854@orange.fr
Comité des fêtes	Bernard LAINÉ	9, Les Hauts Noyers 35150 BRIE	02 99 47 08 58 comitedesfetesdebrie35@gmail.com
Les décalés and co (Théâtre)	Soizic VENDEVILLE	22, rue de Bretagne 35150 BRIE	02 99 47 35 81 lesdecalesandco@gmail.com Décalés and Co
Rock'n fées (Festival)	Quentin KNOCKAERT	1, rue du Coteau 35150 BRIE	06 59 94 90 85 rocknfees@gmail.com Festival Rock'N Fées
Activités loisirs			
Club de l'Amitié (Activités séniors)	Jean-Louis COUDRAY	6, allée de la Mairie 35150 BRIE	06 95 79 53 81 Jean-louis.coudray2@wanadoo.fr
Point-Virgule (Médiathèque)	Gérard RIGAUDEAU	Maubusson - 35150 BRIE	02 99 47 31 42 mediatheque.brie@rafcom.bzh
BRIE D'OR	Boris Perrin	2, rue du Raize	06 09 84 74 84 briedorbzh@gmail.com
Activités sportives			
Étoile Sportive Brie (Foot)	Alexia LESAGE	22, rue de Bretagne 35150 BRIE	06 59 37 16 16 ES Brie
Team Sportif Moto Les Chiens Jaunes	Yvonnick MORIN	8, rue du Lomet 35150 BRIE	06 89 60 74 19 pierrickmarchand@orange.fr
Forme et Loisirs (Gym)	Ida PINAULT	Les Ruisseaux - 35150 BRIE	06 02 67 23 11
Tout Brie Bouge (Course à pied / VTT)	Boris PERRIN	2, rue du Raize 35150 BRIE	06 09 84 74 84 toutbriebouge@gmail.com f Tout Brie Bouge
La Saint-Hubert (Chasse)	Bernard LAINÉ	9, Les Hauts Noyers 35150 BRIE	02 99 47 08 58 laine_bernard@orange.fr
Les Epées de Bretagne	Greg HUET	1, Moulin à vent 35150 Brie	lesepeesdebretagne@gmail.com
Solidarité / Social			
Donneurs de sang	Maryline BRULÉ (référénte communale) La Sancerie - BRIE - EFS Rennes, Maison du don	Rue Jean Genest BP 91614 35016 RENNES	06 81 81 18 21 Site : www.dondusang.net Mail : bretagne@efs.sante
Secours Catholique	Jean-Yves AUBREE	620 Morihan 35150 Chanteloup	06 52 01 82 64 aubreejean_aliceadsl.fr
Éducation / Enfance et Jeunesse			
O.G.E.C. Ecole Privée (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)	Elodie LARDOUX	35150 BRIE	elodie.lardoux@gmail.com
A.P.E.L Ecole Privée (Association des Parents d'Élèves)	Noémie LE BRETON	35150 JANZÉ	06 88 53 47 81 noeme_35@hotmail.fr
Familles Rurales de Brie (Gestion de l'Accueil de Loisirs)	Elise BOULLAIS (Présidente) Maïwenn CHATELLIER- MEIGNEN (Directrice Accueil de Loisirs)	3, rue du stade 35150 BRIE	https://www.famillesrurales.org/brie/ al.brie@famillesrurales.org 07 62 76 08 08 (Maïwenn) asso.frbrie@gmail.com
MAM (Maison assistantes maternelles)	Stéphanie LEGROS Linda PELLETIER	6, la Basse Ripaudière 35150 BRIE	06 82 44 69 01 06 26 47 11 23 lapetiterecreedelise@gmail.com

Médiathèque de Brie

La médiathèque de Brie est ouverte à tous et entièrement gratuite. Chacun peut emprunter jusqu'à 20 documents pour une durée de 4 semaines. Le portage à domicile est également possible pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer facilement — n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail pour en savoir plus.

Des histoires, des rires et des découvertes Rétrospective 2025



Tout au long de l'année, **Fanny Corbé, Françoise et Céline** ont enchanté les plus jeunes avec leurs rendez-vous réguliers **Bébés lecteurs** pour les 0-3 ans et **Tête dans les histoires** pour les 3-6 ans.

Entre musique, tapis sensoriels et comptines, ces moments partagés ont fait voyager petits et grands dans l'univers merveilleux des histoires.

Nous avons également organisé **deux soirées pyjama**, l'une pour les enfants et l'autre pour les ados, mêlant courts-métrages, jeux et lectures. Les adolescents ont eu la surprise d'accueillir **Woody le conteur**, venu animer un spectacle participatif qui a conquis le public !

La **Nintendo Switch** était disponible, et plusieurs temps forts ont marqué l'année,



notamment un **tournoi Mario Kart** et un **concours Just Dance**.

Le titre de Meilleur danseur de la Roche aux Fées sera remis en jeu pendant les **vacances de février...** alors, commencez dès maintenant à vous échauffer !



En 2025, la médiathèque a eu le plaisir d'accueillir **Xavier Rijs** en résidence artistique. Ses ateliers, ses rencontres et l'œuvre qu'il a laissée derrière lui témoignent de cette belle aventure créative. Venez découvrir sa réalisation, visible à la médiathèque !

En plus des ouvertures au public, la médiathèque accueille régulièrement **l'école et le centre de loisirs** pour des moments de lecture privilégiés. Cette année, la classe de **CM1/CM2** a clôturé son projet par la création d'une **gazette magique**, fruit de leur imagination

et de leur passion pour les mots.

La médiathèque de Brie fait partie du **réseau Libellule**, qui propose chaque année plusieurs prix de lecture partagée :

- **Tatoulu** : 4 livres, du CE1 au niveau Passerelle (à partir du CM2)
- **Kazabull** : 10 bandes dessinées pour adultes
- **À la Folir** : 8 romans contemporains
- **Chabouquine** : 6 albums pour les 0-3 ans — un tout **nouveau prix** lancé cette année

Venez découvrir la programmation 2026 : pour tous les goûts, tous les âges.



Horaires de la Médiathèque : mardi : 16 h 30 - 18 h 30 • mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h

Découvrez notre nouveau site internet : <http://bibliotheques-rocheauxfees.fr/>



Libellule
Médiathèques de la Roche aux Fées



libellulemediatheques
mediatheque.brie@rafcom.bzh



MAM - La Petite Récréée De L'Isle

Durant cette année, nous avons pu renouveler différents accessoires de motricité pour les enfants grâce à la subvention de la Mairie. Des achats en fourniture ont également pu être faits.

Nous avons aussi profité des matinées d'éveil organisées

par le RPE (Relais Petite Enfance) de la communauté de commune : un spectacle à Essé « Le Disco Des Oiseaux », des matinées d'éveil, des matinées musique.

La Médiathèque de Brie nous a aussi ouvert ses portes sur des matinées bébés lecteurs organisées le mardi matin.

Le goûter de Noël, qui a eu lieu le samedi 6 décembre 2025 à la salle ALSH, a remporté un grand succès auprès des enfants, parents et grands-parents.

Concernant nos droits à la formation, nous avons effectué durant l'année 3 formations sur notre temps per-

sonnel :

- Parler avec un mot et un signe
- Prévention et gestion des troubles alimentaires
- Recyclage SST

Nous avons également assisté à une soirée d'échange organisée par le RPE sur la thématique suivante :

- L'acquisition de la continence chez le jeune enfant

La MAM a également apporté son soutien à Valentin, lors de la Journée Mondiale de la Trisomie 21. Linda et Stéphanie ont porté des chaussettes dépareillées pour accueillir les enfants.

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter :

par mail lapetiterecreedelise@gmail.com
par téléphone : Linda Pelletier 06 26 47 11 23
ou Stéphanie Legros 06 82 44 69 01

Familles rurales

Retour sur les temps fort de l'accueil de loisirs

Depuis la rentrée, l'accueil de loisirs Momen' Délire a proposé aux enfants un programme riche en découvertes, émotions et créativité.

Vice Versa : un voyage au cœur des émotions

En septembre, les enfants ont exploré l'univers du film Vice Versa à travers un projet d'animation autour des émotions. Joie, colère, tristesse, peur et dégoût ont été mis en scène grâce à des jeux, des activités manuelles et des moments d'échange. Une belle manière d'apprendre à mieux comprendre et exprimer ce que l'on ressent !

Vacances d'automne : Mini espions et mystères d'Halloween

Durant les vacances d'automne, les enfants se sont glissés dans la peau de miniespions, avec un programme mêlant fabrication de gadgets du parfait espion, boîte mystère, encre invisible, parcours d'obstacles.

Autre moment marquant : la visite du Musée des Transmissions à Cesson-Sévigné, où les enfants ont découvert l'univers de la communication militaire et de l'espionnage à travers des expositions interactives et ludiques.

Et pour célébrer Halloween, une journée pyjama placée



sous le signe de la bonne humeur a permis aux enfants de venir déguisés, de participer à notre Grand Jeu « Le mystère de la Clé Maudite », et de partager un goûter festif dans une ambiance chaleureuse.

Bienvenue à la fabrique des lutins

En novembre et décembre, les mercredis ont été consacrés aux préparatifs du marché de Noël. Dans une ambiance festive et chaleureuse, l'accueil s'est transformé en fabrique des lutins : fabrication de décorations, petits cadeaux, cartes et objets faits main étaient au programme. Une belle occasion de stimuler l'imagination tout en préparant un événement collectif apprécié de tous.

Nous avons clôturé mercredi 17 décembre sur une note festive avec notre journée pull moche de Noël.

Au programme : lecture de contes de Noël et moments de convivialité, dans une ambiance chaleureuse et joyeuse pour finir l'année en beauté !

Un grand bravo à tous les enfants pour leur enthousiasme, leur participation tout au long de cette période ! Un immense merci également aux familles

pour leur confiance renouvelée, leur soutien et leur implication.

L'équipe de Momen' Délire vous donne rendez-vous très bientôt pour de nouvelles aventures.

L'association familles rurales de brie

L'association Familles rurales de Brie est l'association des familles qui fréquentent l'accueil de loisirs, toutes les familles sont adhérentes. Elle est l'un des maillons nécessaires à l'existence de l'accueil de loisirs avec la Mairie de Brie et la Fédération Familles rurales d'Ille-et-Vilaine.

Cette année, l'association des familles a investi dans l'achat de deux ventilateurs grâce à la dotation de la Mairie de Brie afin de rendre les journées de forte chaleur moins difficiles.

L'association se joint également à l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs notamment sur deux temps forts

durant l'année que sont la soirée de fin d'été avec son « Marché Pirate » et l'animation « Marché de Noël » avec la participation des enfants pour des moments conviviaux entre l'équipe d'animation et les familles. Lors de ces moments, toutes les familles sont les bienvenues même si les enfants n'ont pas fréquenté l'accueil durant la journée !

La récolte d'argent du stand des parents de l'évènement « Marché de Noël » de cette année servira à l'achat de jouets pour les Loupiots (moins de 6 ans).

L'accueil de Loisirs fête cette année ses 20 ans d'existence !

Contact

al.brie@famillesrurales.org

07 62 76 08 08

École du Sacré-Cœur

Cette année, le thème de l'école choisi est « le bien-être à l'école ». Pour se faire, les 103 élèves de l'école vont apprendre à appréhender leurs émotions, à travailler sur l'empathie, à accepter les différences...

Nous traverserons les domaines au fil des arts, de la littérature et de la musique.

Nous avons accueilli cette année une nouvelle ensei-

gnante : Flore DE MATHAN, ainsi qu'une nouvelle apprentie : Océane REUZEAU.

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique soudée et motivée. Les élèves sont répartis dans les 5 classes de la manière suivante :



TPS-PS-MS	MS-CS	CP-CE1	CE1-CE2	CM1-CM2
Chrystèle GALLIER Secondée par Adeline DE CASTRO	Nadège MARTIN-CAILLARD secondée par Nathalie BINET et Océane REUZEAU	Anne-Laure LEFEUVRE et Audrey MAHE (le mardi)	Flore DE MATHAN	Catheline RUBIN
17 élèves + 8 TPS (en janvier)	21 élèves	20 élèves	25 élèves	22 élèves

Les projets :

En ce début d'année, nous avons vécu deux temps forts :

► La bénédiction des cartables



Enfants et adultes de l'école se sont retrouvés pour notre Célébration de rentrée.

Un temps fort qui a permis à tous de se souhaiter une excellente année scolaire, mais aussi, d'accueillir comme il se doit les nouveaux élèves de l'école.

► Nettoyons la nature

Nous avons obtenu la Labellisation E3D (démarche globale de développement durable) niveau 1 en fin d'année scolaire 2024-2025. Cette labellisation récompense tous les efforts que nous avons fournis au sein de l'école en matière de prévention de l'environnement. Cette année, nous





avons renouvelé notre engagement, en participant à nouveau à l'action « nettoyons la nature ».

L'équipe pédagogique poursuit ses projets soutenus financièrement par les deux associations de l'école OGEC et APEL.

► CROSS solidaire :

Tous les élèves de l'école ont participé à un Cross solidaire au profit de l'association « le rêve extraordinaire de Louise ». Les élèves ont récolté 609 euros. Cela permettra à l'association de pouvoir offrir à Louise du matériel médical indispensable pour cette jeune Casteljonnaise.

► Projet « Savoir rouler » :

Les élèves de CP-CE1 ont participé à un cycle « savoir rouler » proposé par la communauté de communes de



la Roche aux fées. Ils ont appris à maîtriser leur vélo afin de pouvoir circuler sur route.

► Voyage « classe de mer »

Les élèves de CM1-CM2 partiront en voyage scolaire du 18 au 22 mai.



APEL et OGEC



Une nouvelle année scolaire a débuté à l'école Sacré-Cœur de Brie ! Tout au long de l'année, de nombreux événements et actions seront organisés par les parents de l'APEL et de l'OGEC, en lien étroit avec l'équipe enseignante.

L'année 2025-2026 sera notamment marquée par le voyage scolaire des classes de CM en classe de mer, prévu au mois de mai. Les

élèves découvriront le littoral et la vie marine à travers des activités éducatives et ludiques. Autre rendez-vous phare : la kermesse de l'école, qui aura lieu le 20 juin 2026, moment festif et convivial réunissant familles, enfants et enseignants pour clôturer l'année en beauté.

Parmi les actions menées par l'APEL, les ventes de pots à cookies, rencontrent toujours un vif succès et permettent de financer une partie des projets pédagogiques et festifs de l'école.

Comme chaque année, la réussite de ces projets repose sur la mobilisation et la participation de tous. Grâce à l'investissement des parents et des bénévoles, la vie de l'école continue de se dynamiser et de proposer aux enfants des projets riches, porteurs de sens et d'ouverture.

L'APEL et l'OGEC remercient chaleureusement toutes les familles pour leur engagement et leur soutien constants, et souhaitent à chacun une très belle année scolaire !

Etoile Sportive de Brie

ES BRIE

UNE SAISON PLEINE D'AMBITION ET DE SOLIDARITÉ.

L'ES Brie a repris le chemin des terrains et s'engage dans une nouvelle saison pleine d'enthousiasme.

Le club repose sur un bureau investi et dynamique, composé d'Alexia Lesage, présidente, de Joseph Cornu et Philippe Denis, vice-présidents (ce dernier assurant également la fonction de trésorier), d'Emma Lesage, secrétaire, et de Dominique Desiles, trésorier adjoint. Le bureau est complété par Kévin Gardien, Maxime Coupé, Bruno Pétrissans et Franck Prodhomme, tous engagés au service du club.



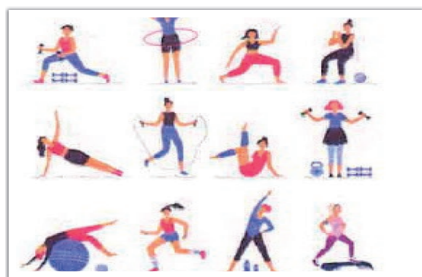
Côté sportif, l'ES Brie s'appuie sur plusieurs équipes qui défendent fièrement ses couleurs. Les plus jeunes découvrent et perfectionnent leur football avec les U6/U7 et les U8/U9, tous deux encadrés par Maxime Coupé et Dorian Lucas, tandis que les U13 progressent sous la responsabilité de Bruno Pétrissans.

La section féminine continue son développement avec une équipe à 7 ambitieuse. Cette saison, les filles, coachées par Stéphane Jouin et accompagnées par Maëva Loisel, visent une place dans le haut du tableau, preuve du dynamisme de cette catégorie qui prend chaque année davantage d'importance.

Chez les seniors, l'année dernière a été marquée par une belle réussite avec la montée en D2. L'objectif cette saison est de se maintenir à ce niveau et de renforcer la cohésion avec les nouvelles recrues. L'équipe fanion est désormais coachée par Kévin Gardien, qui a repris le rôle d'entraîneur à la suite du départ inattendu du coach recruté en juin. Par amour du club et de ses coéquipiers, il a accepté ce défi tout en continuant à jouer le dimanche, épaulé sur le banc par Laurent Lesage qui l'assiste avec passion. Un duo qui permet de maintenir la stabilité et la pérennité de l'équipe.

Parallèlement, une seconde équipe seniors voit le jour. Elle est encadrée par Sylvain Hercouet, qui reprend ses fonctions de coach comme par le passé. L'ambition est claire : bâtir un groupe soudé et pourquoi pas décrocher une montée en D3 en milieu ou fin de saison.

L'ES Brie remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles, joueurs, éducateurs et supporters qui, par leur énergie et leur passion, font vivre le club. Le soutien des habitants est précieux : rendez-vous nombreux au bord des terrains pour encourager nos équipes tout au long de l'année !



Gymnastique Brie 2025-2026 Salle « Abri de l'Ise »

Nous proposons une activité physique diversifiée :

Gym tonique, renforcement musculaire, gainage, abdos, fessiers, Zumba, cardio...

Nous utilisons différents matériels :

Ballons, bâtons, Swiss ball, steps, cordes à sauter, bandes élastiques, raquettes, petits haltères, disques...

Deux options au choix sont proposées :

- Une séance hebdomadaire
- ou deux séances hebdomadaires

Jours et horaires : de 19h30 à 20h30 le lundi et/ou le jeudi

La cotisation annuelle dépend de l'option choisie :

- Une séance : 85 €
- Deux séances : 130 €

Pour les nouvelles adhérentes : 2 premières séances offertes

L'équipe vous souhaite une bonne année 2026.

Renseignements : 06 02 67 23 11.

Comité des Fêtes

En 2025, le comité des fêtes a organisé pour la première fois un vide grenier sur le parking Valentin le dimanche 21 septembre.

Cette nouvelle manifestation a remporté un vif succès, tant par le nombre d'exposants inscrits que par l'intérêt des Briennes/Briens venus spécialement ce jour-là.

Le président et les membres du Comité des fêtes remercient également tous les bénévoles pour leur investissement sans faille, contribuant ainsi à la réussite de cette journée.

Forts de ce succès, nous avons décidé de renouveler ce projet en 2026.

Programme 2026

- 30 mai 2026 : Loto (salle Abri de l'Ise)
- 20 septembre 2026 : Vide grenier (parking Valentin)
- 7 novembre 2026 : Repas d'automne (salle Abri de l'Ise)

► 12 décembre 2026 : Marché de Noël (salle Abri de l'Ise) suivi d'un feu d'artifice (stade)

A l'issue de son Assemblée Générale annuelle, le conseil d'administration du Comité des fêtes a été modifié comme suit :

Composition du nouveau CA

Président : Bernard LAINE

Vice Président : Manon ARNOULT

Trésorier : Jean Paul BAZIN

Secrétaire : Aline PERRIN

Vice Trésorier : Alain JAMIER

Secrétaire adjointe : Michèle BORDELET

Autres membres du bureau

Jean-Marc COUROSSE - David ROSAS - Didier SACHET - Mélanie THEBAULT - Marie-Pierre BENON - Loïc LE CORF - Didier SACHET - Eric BINET

Rencontre des Brie de France

Cette année la rencontre des BRIE DE FRANCE aura lieu les 23/24 et 25 Mai 2026 à BRIE dans l'Aisne (week-end de Pentecôte).

Vous êtes cordialement invités à y participer.

Les modalités du voyage vous seront communiquées ultérieurement ainsi que les personnes à contacter pour les inscriptions.

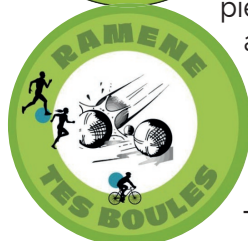


Tout Brie Bouge



2025 Année royale

L'association Tout Brie Bouge, forte d'une vingtaine d'adhérents, a pour vocation de pratiquer des sports nature comme la course à pied et le vélo. Nos rendez-vous sont autant d'occasions de partager des moments conviviaux, que l'on soit débutant ou confirmé, dans la bonne humeur et le plaisir de l'effort collectif.



Toute l'équipe tient à féliciter Anne pour sa superbe performance : deux marathons réalisés en 2025, à Paris en avril et au Cap Ferret en octobre, après celui de Saumur en 2024.

Bravo pour cette belle réussite !

En juin, Tout Brie Bouge a également brillé lors d'une course de 15 km dans le magnifique parc du château de Versailles, sous un soleil de plomb, mais avec une motivation sans faille !

Le deuxième week-end de septembre a été marqué



par la 3^e édition de "Ramène tes boules (de pétanque)". Ce rendez-vous annuel à l'étang de Brie, a rassemblé une trentaine d'équipes dans une ambiance festive.

En 2026, rejoignez-nous pour partager de nouveaux défis sportifs et de bons moments ensemble !

Rdv tous les dimanches à 9h30

Parking de la salle de l'Abri de l'Ise

AGENDA 2026

- Janvier : Assemblée Générale à L'Abri de l'Ise.
- Vendredi 19 juin à 19 h : Barbecue de fin de saison.
- Samedi 12 septembre : Ramène tes boules (de pétanques) - 4^e édition

Le bureau : Président : Boris PERRIN - Vice-Présidente : Linda PELLETIER - Vice-Président : Alban LOISEL

Secrétaire : Ludovic DRONIOU - Trésorier : Raphaël CHEVALLIER

Pour tous renseignements et contacts :

Mail : toutbriebouge@gmail.com - : Tout Brie Bouge - Téléphone : 06 09 84 74 84

Rock 'N fées

Repas annuel 7 mars 2026

Nouvelle édition Guinguette été 2026

Un grand merci à tous les acteurs de cette réussite de l'édition 2025.

L'association tient à exprimer sa profonde gratitude à la mairie et au conseil municipal pour la mise à disposition des lieux et du matériel, ainsi que pour leur accompagnement et la confiance qui nous a été accordée.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble de nos sponsors pour leur précieux soutien,

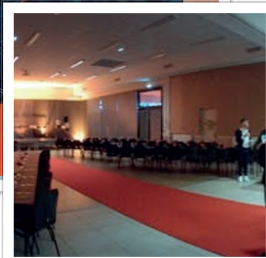
ainsi qu'aux bénévoles de l'association, dont l'engagement a permis la bonne organisation de cette manifestation.

Enfin, nous adressons un remerciement tout particulier aux habitants de Brie, dont la participation nombreuse et chaleureuse a largement contribué à la réussite de cet événement.

Nous avons eu grand plaisir à mener cette action pour la commune et nous donnons d'ores et déjà rendez-vous à l'année prochaine pour une guinguette conviviale et festive.



Brie d'Or



Le Brie d'Or, un moment convivial pour toutes les associations de Brie

Créée pour rassembler l'ensemble des associations de la commune, **l'association Brie d'Or** met à l'honneur l'engagement bénévole. Le 25 octobre dernier, une cérémonie a été organisée afin de récompenser les bénévoles actifs de chaque association de Brie.

Au-delà de cette reconnaissance, le Brie d'Or est surtout l'occasion de se retrouver autour d'un événement convivial et festif, renforçant les liens entre associations.

Le prochain rendez-vous est déjà fixé : **le repas annuel**, ouvert à tous, se tiendra **le 6 juin 2026**.



Club de l'Amitié – Brie

Le club de l'amitié accueille ses adhérents les 1^{er} et 3^e jeudi du mois, à partir de 14h30 à la salle l'Abri de l'Ise, dans la convivialité et l'amitié.

Des jeux sont proposés : belote, triamino, sky jo etc...

Les inscriptions au club sont possibles tout au long de l'année.

Nous organisons également des balades (moins de 10 km) dans les communes avoisinantes, ou des sorties à la journée (en covoiturage) à la découverte de monuments, parcs floraux ou autres particularités des communes concernées.

Le programme est à votre disposition au Club.

Un atelier floral est également proposé une ou deux fois dans l'année, ainsi que des voyages organisés par

le secteur de Janzé à la journée, en car ou à la semaine dans différentes régions ou pays Européens par l'intermédiaire de GEMOUV 35.

Programme prévisionnel des activités 2026

- 15 janvier 2026 : A.G suivie de la galette des rois (Abri de l'Ise journée club)
- 5 février 2026 : Crêpes de la chandeleur à la salle Abri de l'Ise
- 14 avril 2026 : Repas de printemps au restaurant LE THEILLAY
- 13 octobre 2026 : Repas d'automne au restaurant LE THEILLAY
- 17 décembre 2026 : Bûche de Noël à la salle Abri de l'Ise

Association des Donneurs de Sang

Le don de plasma : un défi pour la France

Le don de plasma est un geste essentiel qui sauve également des vies chaque jour. Le plasma est la partie liquide du sang dans laquelle circule notamment les cellules sanguines : les globules rouges, les globules blancs et les plaquettes. Il contient aussi des protéines qui ont un intérêt thérapeutique majeur pour un nombre de patients en forte augmentation. La France ne collecte pas assez de plasma pour répondre à l'ensemble des besoins. En effet, 2/3 du plasma utilisé dans l'hexagone provient des Etats-Unis, où le don n'est pas régi par les mêmes règles éthiques qu'en France et notamment de non marchandisation du corps humain. Le don de plasma est réalisé uniquement dans les Maisons du don de l'EFS et sur rendez-vous.

Qui peut donner :

Tous les donneurs, de 18 à 65 ans et pesant plus de 55kg. Le donneur de groupe AB est particulièrement recherché, car il est "donneur universel de plasma".

Les conditions du don de sang sont simplifiées

L'Agence nationale de sécurité du médicament annonce faire évoluer les critères pour donner son sang. Confronté à des pénuries régulières, l'Etablissement français du sang salue l'initiative.

Ainsi, les personnes qui se sont fait tatouer ou percer pourront, désormais, donner leur sang deux mois après la séance de tatouage ou de piercing, au lieu de quatre aujourd'hui. Ce même délai est également raccourci pour les personnes ayant eu recours à "un acte d'acu-

puncture, de sclérose de varices (visant à les réduire ou à les faire disparaître), de mésothérapie (dans l'objectif de guérir ou soulager une inflammation) ou une endoscopie avec un instrument flexible". Par ailleurs, les donneurs ayant bénéficié de substituts osseux lors d'une opération dentaire n'auront plus de contre-indication à faire un don précise l'ANSM. Cette annonce est accueillie comme une bonne nouvelle par l'Etablissement français du sang (EFS). Thierry Peyrard, responsable qualité et sécurité des produits sanguins à l'EFS, explique "dans l'Hexagone, on estime que 10 000 dons de sang quotidiens sont nécessaires pour soigner un million de malades et victimes d'accidents par an, nous allons pouvoir recruter davantage de donneurs". Récemment, afin d'amplifier les dons, les députés ont approuvé une proposition de loi portée par Pierre Cordier. Elle vise à permettre aux salariés de s'absenter plus facilement sur leur temps de travail afin d'aller effectuer un don de sang, de plasma et de plaquettes dans la journée. Le texte n'a toutefois pas encore été adopté au Sénat. Thierry Peyrard salue cette initiative, mais reste prudent : "A voir comment on va déployer ça".

Lors de l'opération "Tous pour la vie" (TPLV), nous avons tenu un stand afin de promouvoir le don de sang. Nous avons vendu des pommes "bio et locales", des noix, châtaignes, citrouilles, coings et butternuts dont le bénéfice de 293€ sera entièrement reversé à l'Institut Curie et au centre Eugène Marquis.

Voici les dates à retenir :

**Vendredi 6 mars,
vendredi 22 mai,
vendredi 31 juillet,
vendredi 16 octobre
et lundi 28 décembre
de 8h45 à 19h**

Vos représentants communaux : Mme Maryline Brulé et Mr André Morel

EFS Rennes Maison du Don :

**Rue Jean-Genest - BP 91614 35106 RENNES
www.dondusang.net ou bretagne@efs.sante.fr**

Tous Pour La Vie



« L'année 2025 a enregistré une mobilisation encore plus importante » a souligné Eric PINEAU Président de TPLV. Cet événement a débuté vendredi soir par le traditionnel loto « nous avons fait salle comble ».

Samedi, de nombreuses activités étaient proposées à petit prix, les bénéfices étant reversés à TPLV.

Les deux courses à pieds de 5 et 10 km ont réuni 1000 coureurs. « Nous aurions pu avoir plus de coureurs mais nous avons manqué de dossards!!!! »

Repas et soirée « Nuit rose et disco chic » ont réuni 600 convives (dont 40 de Brie). Le menu élaboré par l'école FERRANDI de Rennes a été apprécié à l'unanimité.

La soirée dansante était animée par la « SMALA »

Le dimanche, mobilisation record pour les activités sportives proposées (randonnées cyclo et pédestre, plus de 450 marcheurs ont participé à la marche des communes, venus de vingt villes des alentours.

Au départ de BRIE, la marche a mobilisé 62 Briennes,

Briens rejoints par 17 personnes de WELDOM en passant par la voie douce pour rejoindre Janzé.

Plus de 100 poulets rôtis ont été vendus pour la bonne cause ainsi que 400 pains et brioches cuits par l'association « La Mie de l'Yve »

« Cette édition est une réussite totale grâce à la mobilisation des gens et aussi aux 360 bénévoles assure Eric PINEAU »

« Tous les dons seront redistribués en début d'année à l'Institut Curie et au centre Eugène Marquis pour la recherche contre le cancer ».

Merci à tous les donateurs et bénévoles et merci également aux Briennes-Briens pour leur mobilisation de près ou de loin pour le combat contre le cancer.

Les référentes communales
Maryline et Michèle





Roche aux Fées communauté

Mobilifées

Transport collectif : avec Mobilifées, bougez en toute



simplicité !

Roche aux Fées Communauté s'engage pour une mobilité plus durable et solidaire. Le Plan de Mobilité Simplifié est un document qui planifie les actions en faveur des mobilités sur le territoire jusqu'en 2033. C'est dans ce cadre que Roche aux Fées Communauté met en place d'un réseau de transport collectif intercommunal gratuit.

Mobilifées, c'est le nouveau réseau de transport collectif régulier et gratuit sur votre territoire ! Dès le 1er septembre 2025, ce réseau de navettes vient desservir les 16 communes tout en les reliant sur les 3 villes principales du territoire : Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud.

Le service de transport Mobilifées permettra aux habitants de se rendre avec facilité également aux gares des 3 villes citées plus haut afin de bénéficier du réseau BreizhGo, soit en train via le TER Rennes - Châteaubriant soit en car.

Ce réseau régulier et gratuit dessert également les zones d'activités économiques, les équipements publics et les pôles commerciaux, facilitant ainsi les déplacements du

JA1

LIGNE BRIE < > JANZÉ

Du lundi au vendredi (pas de circulation les jours fériés)

Ⓢ HORAIRES ALLER

Ⓢ HORAIRES RETOUR

BRIE > > JANZÉ JANZÉ > > BRIE

Brie rue d'Anjou	06:47	08:24	11:27	14:43	Brie rue des Grands Communs	13:13	16:56	18:11
Janzé route de Bain	06:52	08:29	11:32	14:48	Janzé rue de la Butte à Madame	13:15	16:58	18:13
Janzé Gare BreizhGo	06:54	08:31	11:34	14:50	Janzé rue du Tellier	13:20	17:03	18:18
Correspondance Rennes		Car	Car	Train	Janzé Place des Halles	13:25	17:08	18:23
Janzé ZA de la Chauvellerie	06:56	08:33	11:36	14:52	Janzé ZA de la Chauvellerie	13:28	17:11	18:26
Janzé Place des Halles	06:58	08:35	11:38	14:54	Correspondance Rennes	Train	Train	Train
Janzé rue du Tellier	07:03	08:40	11:43	14:59	Janzé Gare BreizhGo	13:30	17:13	18:28
Janzé rue de la Butte à Madame	07:05	08:42	11:45	15:01	Janzé route de Bain	13:32	17:15	18:30
Brie rue des Grands Communs	07:12	08:49	11:52	15:08	Brie rue d'Anjou	13:37	17:20	18:35

quotidien, renforçant les liens entre les habitants et soutenant l'emploi local.

Roche aux Fées Communauté remercie les entreprises et les acteurs économiques du territoire pour leur soutien financier (Versement mobilité) dans cette démarche collective, au service des habitants, des salariés et de l'attractivité locale.

PIMMS

Changement d'horaires

Le PIMMS vous accueille de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

3e vendredi du mois, salle Colucci (derrière la mairie)

Nos médiateurs et médiatrices vous accueillent pour vous accompagner sur les services essentiels.

Le Plateau d'Accueil propose une médiation multiservices avec un accueil gratuit et inconditionnel.

Notre objectif est de faciliter l'accès aux droits des habitants par de la médiation sociale, numérique et sur les questions d'énergie

Le Pimms médiation est également labellisé France services et propose d'accompagner les démarches de premier niveau pour les opérateurs publics.

Dans le cas où la demande dépasse les compétences et formations des médiateurs ou que l'accompagnement ne peut pas être finalisé, ceux-ci réorientent vers la structure la plus adaptée. En 2024, le plateau d'accueil a accompagné 4 086 habitants pour 7 593 motifs.

Les opérateurs France services :

Finances Publiques - Caisse d'Allocations Familiales - Assurance Maladie - Assurance retraite - France Titres (ANTS) - France Travail - La Poste - MSA - Point Justice - France rénov' - Chèque Energie - URSSAF
France Services est un modèle d'accès aux services publics pour les habitants. Il vise à permettre à chaque citoyen de trouver un lieu unique proche de chez lui en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.



Saison culturelle

Ateliers danse gratuits ouverts à tous !

De juillet 2025 à juillet 2026, les artistes d'Engrenage[s] feront vibrer le territoire au rythme de la Nouvelle Orléans, en proposant des temps de

rencontres, des répétitions et des concerts. Cette aventure collective s'achèvera par une grande parade festive à laquelle vous êtes conviés ! Pour devenir complices de cette parade nous vous proposons 2 répétitions dansées :

- Dimanche 8 mars 2026 - de 10h à 12h à la salle Sévigné - Martigné-Ferchaud
- Dimanche 26 avril 2026 - de 10h à 12h à la Salle des Loisirs - Coësmes

Infos pratiques & inscriptions :
berenice.manneville@rafcom.bzh

Pour vous inscrire :

<https://forms.office.com/e/F0UmcJ7ttV?origin=IprLink>

LE FABLAB

Depuis 2016, la communauté de communes a ouvert des fablabs sur le territoire. Les fablabs sont des ateliers partagés, où on y retrouve des machines de fabrication numérique et artisanale. Aujourd'hui Roche aux Fées Communauté anime deux fablabs fixes à Janzé et Retiers. En septembre 2024, le fablab éphémère a vu le jour pour

se rendre à Martigné-Ferchaud pour une première étape. Après ce premier succès, le fablab vient poser ses machines dans la commune de Thourie.

Mais vous y trouverez quoi au



fablab éphémère ?

Pour faire quoi ?

Des machines avant tout... Venez apprendre à utiliser une imprimante 3D afin de réparer

un objet, créer des éléments de décoration... Une découpeuse vinyle qui vous permettra de créer vos propres stickers, personnaliser vos vêtements avec du flocage... Mais aussi une brodeuse numérique, afin d'avoir le t-shirt dont vous avez toujours rêvé.

Ce n'est pas tout, vous pourrez rencontrer notre fabmanager qui vous accompagnera dans vos projets. C'est également un espace de rencontres, où l'objectif est d'apprendre en faisant par soi-même avec les autres.

Tout le monde est le bienvenu, c'est gratuit !

Par téléphone sur les horaires d'ouverture : 07 84 00 15 71

Par mail : lafabrique@rafcom.bzh

Dans nos locaux sur les horaires d'ouvertures ci-dessous.

- Janzé : 2 Rue Louis Amoureux 35150 JANZE
- Retiers : Au sein du Pôle Jeunesse (en face du Skate Parc, 6 Rue Georges Guynemer, 35240 Retiers)

Roche aux Fées Communauté : un collectif inédit s'engage pour faire du "vieillir vivant" un enjeu partagé sur le territoire



Sur le territoire de Roche aux Fées Communauté, un collectif inédit réunit depuis deux ans des acteurs du soin et services à la personne, de l'emploi et de la formation pour relever un défi majeur : mieux accompagner le "vieillir vivant".

Porté par Roche aux Fées Communauté, la Canopée, le GRETA Est Bretagne et le Pôle ESS

Portes de Bretagne, ce projet expérimental, soutenu par l'État et la Région Bretagne, s'attaque à un enjeu essentiel : répondre aux besoins liés au vieillissement de la population tout en redonnant de l'attractivité aux métiers du soin et des services à la personne. Un défi collectif face à un enjeu de société.

Dans un contexte marqué par le

vieillesse de la population et les difficultés de recrutement dans le secteur du soin, ce projet poursuit trois ambitions :

- Améliorer l'offre de service auprès des personnes âgées et/ou dépendantes du territoire ;
- Valoriser la filière du soin et des services à la personne ;
- Développer une offre de formation de proximité, en expérimentant des méthodes innovantes d'apprentissage.

L'une des grandes forces de cette démarche réside dans sa dimension collective : plus de trente structures – employeurs, acteurs de l'emploi et de la formation, institutionnels et élus – sont associées au projet. Ensemble, elles co-construisent des réponses concrètes et concertées

aux enjeux du bien vieillir. Une approche humaine et ancrée dans le territoire.

Pour ancrer cette expérimentation dans les réalités locales, une étude anthropologique a été menée pendant plus de quatre mois. Réalisée à travers des entretiens individuels et collectifs, elle a permis de mieux comprendre les besoins, les représentations et les réalités du vieillissement sur le territoire, apportant de la nuance et de la profondeur aux actions à venir. Un outil pour sensibiliser et valoriser la dynamique locale.

Afin d'illustrer cette aventure humaine et collective, un flyer de présentation a été conçu en collaboration avec l'illustratrice Céline ZIWES (Zédigrafk). Cet outil

visé à sensibiliser le grand public aux enjeux du "prendre soin" et du vieillissement, tout en valorisant la dynamique partenariale et le travail collectif mené depuis deux ans.

Une ambition commune : faire du "vieillir vivant" une réalité partagée. À travers ce projet, Roche aux Fées Communauté et ses partenaires réaffirment une conviction forte : le bien vieillir est l'affaire de tous. En conjuguant innovation, coopération et ancrage territorial, ils ouvrent la voie à une nouvelle manière de penser et d'accompagner le vieillissement, plus humaine, plus solidaire et plus vivante.

Contact :

Service Economie Emploi Insertion : laconopee@rafcom.bzh

RPE : Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance de Roche aux Fées Communauté propose des ateliers d'éveil dans la salle multifonction « l'abri de l'Isle » une fois par mois en période scolaire (vendredi de semaine paire). Ces ateliers sont destinés aux enfants âgés de moins de 3 ans non scolarisés accompagnés d'un adulte référent (assistante maternelle ou professionnelle de la garde à domicile).

Différents pôles d'activités sont mis en place pour susciter l'intérêt du jeune enfant : un espace motricité pour tester son équilibre, transvasement, jeux d'imitation, espace lecture peuvent être mis en place. Un espace bébé est toujours installé pour laisser les bébés découvrir à leur rythme et au sol des objets sensoriels (miroirs, plumes, bouteilles sensorielles, œufs sonores...)

L'animatrice du Relais Petite Enfance vous accueille sur inscription préalable de 9h à 11h30. Pour respecter le rythme de l'enfant, les arrivées et départs sont totalement libres. Pour plus d'informations, contactez le Relais Petite Enfance au 02 99 43 44 16 – relaispetiteenfance@rafcom.bzh.

Une mission d'information sur la petite enfance :

Le Relais Petite Enfance informe et oriente les parents sur l'ensemble des modes d'accueils individuel (assistante maternelle, garde à domicile) ou collectif (crèche, petite crèche) du territoire. Il délivre également une

information de premier niveau sur le rôle employeur/salariée entre un parent et une professionnelle de l'accueil individuel : contrat de travail, déclaration Pajemploi, aides de la CAF.

Le Relais Petite Enfance accompagne les assistantes maternelles et gardes à domicile concernant l'exercice du métier, la formation continue et la promotion du métier.

Candidats potentiels au métier d'assistante maternelle :

si vous souhaitez devenir assistante maternelle, vous pouvez vous renseigner auprès du Relais Petite Enfance pour échanger sur les conditions d'accès au métier ainsi que sur les différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Pour plus d'informations, merci de contacter le Relais Petite Enfance au 02 99 43 44 16

ou relaispetiteenfance@rafcom.bzh

lors des permanences qui ont lieu à

- Martigné-Ferchaud : le mardi de 14h00 à 17h00 uniquement sur RDV.
- Retiers : le mardi de 16h00 à 19h00 et le vendredi de 14h00 à 17h30.
- Jazé : le mercredi de 9h00 à 12h30 avec ou sans rendez-vous et de 14 à 17h30 sur rendez-vous.

SMICTOM

Trions et compostons nos déchets alimentaires



Depuis le 1er janvier 2024, la mise en place de solution de tri à la source est obligatoire sur le territoire national. Le SMICTOM Sud-Est 35, en charge de la collecte des déchets, répond à cette obligation. Chaque foyer aura désormais la possibilité de sortir ses déchets alimentaires des ordures ménagères, au même titre que les emballages ou les contenants en verre.

Le SMICTOM a élaboré un plan de déploiement du tri des déchets alimentaires pour tout le territoire. L'objectif ? Permettre à chaque foyer de bénéficier d'une solution de tri, adaptée à son type d'habitat.

Avec ou sans jardin, à la campagne ou en ville... Pour chaque foyer, il existe une solution pour composter ses déchets alimentaires.

Quand on a un jardin :



Le compostage individuel est la solution la plus simple et accessible lorsqu'on dispose d'un jardin. C'est pourquoi, le SMICTOM propose des ventes de composteurs à tarif réduit (prise en charge de + de 50% du prix de l'achat), accompagnés d'une formation gratuite.

De nombreuses dates de distribution sont ouvertes tout au long de l'année et sur différentes communes du territoire. Les dates pour le début de l'année 2026 seront communiqués prochainement et à retrouver sur le site internet du SMICTOM rubrique mes démarches.

Quand on a peu ou pas de jardin :

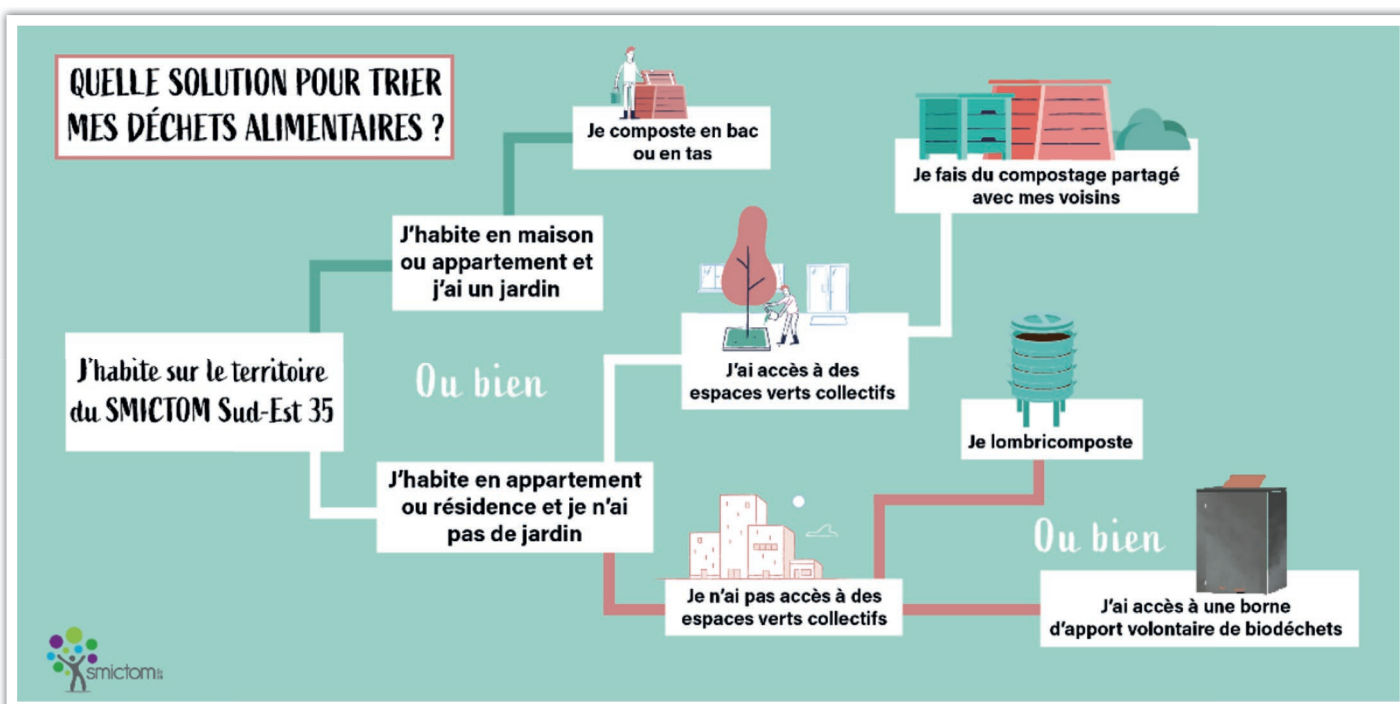


Développer le compostage partagé au pied de son immeuble ou dans son quartier est l'alternative accessible à toutes et tous.

Dès le mois de novembre, les agents du service biodéchets du SMICTOM Sud-Est 35 vont réaliser un porte à porte auprès des résidents en immeubles et logements collectifs. Cet échange permettra de présenter le compostage partagé et de favoriser la mise en place des solutions de tri à la source pour chaque collectif. Pour permettre la mise en place de ces sites de compostage partagé, il sera nécessaire que 2 ou 3 habitants soient volontaires. Leurs missions : superviser le fonctionnement du site, signaler les besoins... Bien évidemment, le SMICTOM accompagne l'implantation de ces sites et ses référents.

Pour les foyers ne pouvant pas bénéficier d'une solution de compostage individuelle ou collective :

Pour les foyers habitant en immeuble, en hypercentre ou ne pouvant pas bénéficier d'une solution de compostage individuelle ou collective, une ultime solution est proposée : la borne de collecte « abris-bac ». Sur le même principe que les bornes ordures ménagères, la borne sera accessible par badge (sans tarification) et collectée une fois par semaine. Il faut souligner que cette solution ne sera mise en place qu'en « ultime recours » pour des foyers ciblés.



Les foyers concernés par cette solution seront informés par le syndicat en amont de la mise en place de ces bornes. Les déchets alimentaires qui y seront collectés seront acheminés vers une plateforme de compostage industrielle, pour être valorisés en amendement agricole.

En bref, pour chaque foyer du territoire, une solution est proposée :

Renseignements : SMICTOM Sud-Est 35
www.smictom-sudest35.fr

Même pendant les fêtes
je trie mes déchets !

PAPIER CADEAU
• En papier : Sac jaune ou borne emballages.
• En plastique brillant : Ordures ménagères.

COQUILLAGES
• Ordures ménagères.
• Gravats en déchèterie.

CARTON BRUN
• À déposer en déchèterie.

CRUSTACÉS
• Ordures ménagères.

POLYSTYRÈNE
• À déposer en déchèterie.

SAPIN DE NOËL
• Déchets verts en déchèterie.
• Broyage

Une question sur le tri de vos déchets ?
Contactez le SMICTOM Sud-Est 35 sur www.smictom-sudest35.fr

Où jeter mes déchets pendant les fêtes ?

Trier pendant les fêtes, il n'y a rien de plus simple ! Comme le reste de l'année, il faut garder les bons réflexes et penser aux différentes filières de tri. Voici quelques rappels pour les déchets que nous produisons pendant les fêtes :

- Le papier cadeau : Si l'emballage cadeau est en papier, il est à déposer dans le sac jaune ou la borne emballages, si le papier est en plastique brillant, il est à déposer dans les ordures ménagères.
- Le carton brun et le polystyrène : Ils ont à déposer en

déchèterie. Leur dépôt dans les bornes est interdit et posent des problèmes de collecte.

- Sapin de Noël : Il peut être déposé en déchèterie avec les déchets verts, ou bien broyé lors d'une opération de broyage proposée par une association ou une commune.
- Coquilles de fruits de mer et crustacés : Les coquilles (St Jacques, palourdes...), peuvent être déposées dans les ordures ménagères ou les gravats en déchèteries, et les crustacés (crevettes, crabe, langoustes...) sont à trier avec les ordures ménagères.

Si vous avez des questions particulières sur certains déchets que vous ne savez pas où trier, n'hésitez pas à les adresser au syndicat via le formulaire en ligne « Nous contacter » :

<https://www.smictom-sudest35.fr/nous-contacter/>

Nouveaux arrivants : faites vos demandes en ligne !

Vous venez d'emménager sur le territoire et vous ne connaissez pas le SMICTOM Sud-Est 35 ? Pas de problème, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions :

- Souscription au service de gestion de vos déchets,
- Carte de déchèterie,
- Comprendre le fonctionnement du financement du service,
- Collecte de vos ordures ménagères et emballages,
- Dotation de bac de collecte ou de badge pour accéder aux bornes,
- Règles de collecte...

Pour nous contacter, rien de plus simple ! Appelez le syndicat au 02 99 74 44 47 sur les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, 9h-12h30/14h-17h30), ou découvrez toutes les démarches disponibles en ligne via notre site internet : www.smictom-sudest35.fr

Les calendriers de collecte 2026

vous pouvez les télécharger au lien suivant : <https://www.smictom-sudest35.fr/mesdechets/les-equipements-de-collecte/nouveau-le-calendrier-de-collecte-2026/>

Le Relais pour l'Emploi un tremplin vers l'insertion durable

Implantée au cœur du territoire, l'association Le Relais pour l'Emploi œuvre depuis plusieurs années pour favoriser l'accès à l'emploi durable. Grâce à ses quatre structures d'insertion, elle accompagne les habitants dans la construction progressive de leur parcours professionnel, tout en répondant aux besoins économiques et sociaux du territoire.

- Le Relais : une association intermédiaire au service de tous
- Le Pays fait son Jardin : des légumes bio et solidaires

- Le Parc Mob : la mobilité au service de l'emploi

- PHC : un atelier collectif pour créer du lien

À travers ces quatre structures complémentaires, Le Relais pour l'Emploi s'engage chaque jour pour que chacun puisse trouver sa place dans le monde du travail.

Pour plus d'informations ou pour rejoindre l'une de ces initiatives, contacter l'association

Le Relais pour l'Emploi 02 99 43 60 66
contact@lerelaispourlemploi.fr



Le Relais pour l'Emploi
Ensemble, pour l'Homme, trouvons des solutions

Nouveau dépliant paroissial : tout ce que vous devez savoir sur notre paroisse !

Nous sommes heureux de vous présenter notre nouveau dépliant paroissial, conçu pour vous aider à mieux comprendre la vie de notre communauté et à découvrir l'ensemble des services, démarches et propositions faites par la Paroisse.

Ce dépliant vous accompagne dans votre vie spirituelle et dans votre engagement au sein de notre Église. Que vous soyez nouveau parmi nous, que vous cherchiez à vous engager davantage ou simplement curieux de dé-

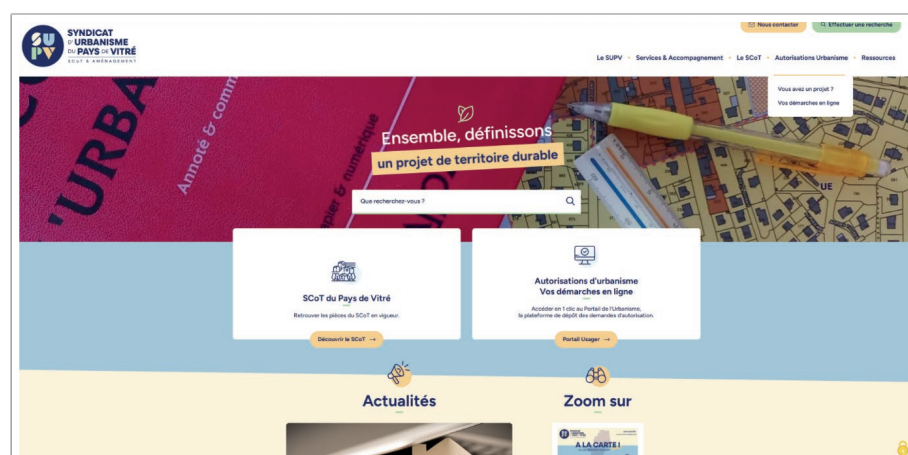
couvrir toutes les possibilités, ce dépliant vous offre une vue d'ensemble !

Le dépliant est disponible à l'entrée de nos églises ou à l'accueil du presbytère de Janzé.

N'hésitez pas à le prendre, à le lire et à le partager avec vos proches ou toute personne qui souhaiterait mieux connaître notre communauté paroissiale.

P. Thierry Simon

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, une structure qui accompagne les communes et les citoyens dans leurs projets !



d'aménagement et de développement du territoire (urbanisme, habitat, environnement, etc.) sur le Pays de Vitré.

► L'offre de services et d'accompagnement proposée aux communes (étude de densification, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), etc.) ;

► Une page dédiée aux demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.) : les étapes, quel type de dossier pour quel projet ? les pièces à fournir dans une demande, les liens utiles, etc.

Pensé pour être simple, accessible et utile à tous, le nouveau site web du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV) s'adresse aussi bien aux élus, aux agents des collectivités qu'aux citoyens et partenaires du territoire.

Vous y trouverez :

► Tout le volet « SCoT », le Schéma de Cohérence Territoriale, qui donne les grandes orientations en matière

► Un accès direct au Portail Usager, la plateforme numérique de dépôt (*) des demandes d'autorisations d'urbanisme ; (*) à destination des communes adhérentes de Roche aux Fées Communauté

► Des « Ressources » mises à jour régulièrement : guides d'urbanisme, actualités juridiques, etc.

Rendez-vous sur www.supv.bzh

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Vitré se réécrit : découvrez et donnez votre avis !

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV) accompagne les communes et les habitants dans l'aménagement du territoire. Parmi ses grandes missions : le pilotage du SCoT, un document clé qui détermine le développement du Pays de Vitré en matière d'habitat, d'activités, de déplacements, etc.

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le SCoT est un document stratégique d'aménagement qui **fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays de Vitré pour les 20 prochaines années**. Il sert de cadre aux documents d'urbanisme et de planification commu-

naux et intercommunaux (PLU, cartes communales, etc.), pour veiller à un développement harmonieux et cohérent.

Il définit par exemple les secteurs où l'on encourage l'habitat ou les commerces, les secteurs que l'on souhaite préserver (espaces agricoles, naturels, bocage, etc.), les grandes liaisons de mobilités, les pôles d'activités à conforter, etc., des choix qui influencent directement votre quotidien !

Pourquoi une révision du SCoT maintenant ?

Le SCoT actuellement en vigueur a été approuvé le 15 février 2018. Depuis, plusieurs évolutions rendent nécessaire sa mise à jour et notamment un nouveau cadre législatif et réglementaire, avec la **Loi Climat et Résilience** et l'objectif « d'absence de toute artificialisation nette » des sols (ZAN) à l'horizon 2050.

Cette révision vise à garantir que le SCoT reste en phase avec les **grandes orientations nationales et régionales** et qu'il continue de **servir l'intérêt collectif** : développement durable, adaptation au changement climatique, préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, protection de la biodiversité et des ressources.

Où en sommes-nous ?

La réécriture du projet de territoire est déjà bien avancée et se poursuivra jusqu'au premier trimestre 2026, avant d'entrer dans sa phase administrative.

Une **enquête publique** sera organisée courant 2026 :

ce sera l'occasion de donner une nouvelle fois votre avis et de **consulter l'ensemble des documents du SCoT** mis à disposition du public.

En attendant, vous pouvez retrouver des supports en ligne (présentations, panneaux d'exposition, compte-rendu, etc.) sur notre page internet dédiée.

Comment participer à la révision ?

La révision du SCoT est l'affaire de tous : habitants, élus, acteurs du territoire... chacun peut y contribuer. Votre voix compte ! Ce document façonnera le cadre de vie pour les années à venir. Vous pouvez envoyer vos remarques, observations ou questions par mail : syndicat.urbanisme@supv.bzh

Pour aller plus loin :

► Retrouvez toutes les informations concernant le SCoT sur le site web du SUPV : www.supv.bzh

► Consultez nos pages dédiées au SCoT : [#Le SCoT](https://www.supv.bzh/Le-SCoT)



Aqualia

Facturation de l'eau : des ajustements pour plus de clarté et de réactivité

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux abonnés, AQUALIA met en place un nouveau calendrier de facturation à partir du second semestre 2025.

Désormais, la facturation interviendra environ quatre semaines après la relève, qui est réalisée commune par commune entre septembre et décembre 2025.

Cette évolution n'a pas d'impact sur la période de consommation, toujours de six mois, mais elle modifie le calendrier des abonnés mensualisés : leur décompte interviendra plus tôt que d'habitude.

Un courrier explicatif accompagne chaque facture émise sur la période d'octobre à décembre 2025, et propose, en cas de besoin, un étalement du paiement.

La collectivité Eau de la Forêt du Theil et son exploitant AQUALIA restent à l'écoute de ses abonnés et poursuit

ses efforts pour offrir un service plus clair, plus fluide et plus réactif.

www.aqualia-eau.com

Facturation de l'eau :

un nouveau CALENDRIER 2025 - 2026

- Des factures envoyées environ 4 semaines après la relève,
- Un traitement plus rapide et un service plus fluide,
- Aucune modification sur la durée de votre consommation (6 mois).

Vous êtes abonné mensualisé ?
 Votre facture arrivera un peu plus tôt cette année.
 Si vous souhaitez étaler votre paiement, des solutions existent. Contactez AQUALIA.

d'info : www.aqualia-eau.com

Eau
de la Forêt du Theil

aqualia



Temps intergénérationnels : Crèche « les p'tits loups » et Accueil de Jour « Aux p'tits bonheurs »



Le village des services de l'ADMR de Janzé a développé au fil des années son offre de service vers l'aide aux familles et aux personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Au sein de nos locaux, la crèche « Les P'tits Loups » et l'Accueil de Jour « Aux p'tits bonheurs » partagent régulièrement des temps intergénérationnels.



La crèche « Les p'tits loups » est une structure centrée sur l'enfant, 26 enfants sont accompagnés ponctuellement ou régulièrement du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. La crèche est un lieu d'éveil et de sociabilisation pour tous les

enfants. Elle favorise les échanges entre parents et professionnels. Elle permet grâce à ses locaux adaptés, le développement moteur et intellectuel de l'enfant à travers la diversité des activités proposées.

L'Accueil de Jour « Aux p'tits bonheurs » propose un accueil de proximité pour les personnes souffrant de troubles de la mémoire ou autres pathologies apparentées, de troubles psychiques ou en perte d'autonomie. Celles-ci sont accompagnées par une équipe pluri professionnelle de 9h30 à 16h30 du lundi au vendredi. L'objectif est de partager une journée dans une ambiance chaleureuse, de maintenir les capacités des personnes et de favoriser un temps de répit pour les proches. Le transport peut être organisé par l'unité, par les familles ou par la communauté de commune.

Depuis longtemps, les équipes des deux services ont développé des temps de partage intergénérationnels. Les enfants viennent régulièrement à la rencontre des personnes âgées, ils n'ont qu'à longer le couloir, accompagnés par les professionnels de la crèche, une clochette avertit les personnes âgées de leur arrivée. Tout est prétexte à la rencontre et au partage, une visite auprès des poules dans le jardin de l'Accueil de Jour, le partage d'une histoire ou d'une comptine, la préparation des semis pour le jardin, la réalisation d'un beau soleil en collage pour annoncer l'été, la confection d'un gâteau pour le goûter.... Ces moments sont toujours de belles rencontres tant pour les enfants qui ont plaisir à retrouver les « papis/mamies » que pour les personnes âgées émerveillées par la présence des petits.

Association ADMR DES DOLMENS JRS
9 rue Clément Ader
35150 JANZE

☎ 02 99 47 04 50

www.admr35.org

www.admrjanze-recrutement.fr



1^{er} réseau national
et associatif de
service à la personne

Le parcours citoyen et la Défense

L'enseignement de la Défense dispensé au collège, puis au Lycée. Cet enseignement permet aux élèves d'acquérir des connaissances, des compétences et la culture nécessaire en matière de défense et de sécurité nationale à travers leur histoire, enjeux et patrimoine.

Dans les premières années, l'élève apprend à **reconnaître les différents symboles qui la représentent** : le drapeau, l'hymne national, les monuments, la fête nationale. Ensuite, la focale est élargie afin de mieux **comprendre les traits constitutifs de la Nation française et son inscription dans l'espace européen**. Sont enseignées les notions de Nation et de l'intérêt général.

Le recensement militaire (ou «recensement citoyen»)

A 16 ans, tout jeune Français doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire, à la Mairie de son domicile. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il permet aussi son inscription automatique sur les listes électorales à ses 18 ans.

La journée de mobilisation, avant appelée JDC, est organisée par le ministère des armées.

Elle concerne tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 à 18 ans. Elle fait partie du parcours de citoyenneté instauré à la suspension du service national. À l'issue de cette journée, un certificat individuel de participation est remis à chaque participant. Ce certificat est nécessaire pour passer les concours et examens d'État, avant l'âge de 25 ans. Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr/le-parcours-citoven

Le service national volontaire :

Ce dispositif s'adressera aux jeunes majeurs, garçons et filles, qui auront exprimé le désir d'y prendre part lors de la journée de mobilisation.

Ce nouveau service national, purement militaire, accueillera ses premiers volontaires à l'été 2026 pour une durée de dix mois. Ils seront nourris, logés, blanchis en garnison et rémunérés 800€ par mois.

Les candidatures pourront être déposées à partir de mi-janvier 2026. Le Ministère des Armées en précisera les modalités prochainement.



Les périodes militaires de la Défense Nationale

Proposées toute l'année par les trois armées, **les périodes militaires offrent aux jeunes de 16 à 30 ans une première expérience militaire**. En effectuant un séjour d'une à quatre semaines au sein d'une unité militaire, les volontaires découvrent la vie en collectivité, la cohésion et le dépassement de soi. Les périodes militaires sont de deux sortes : les périodes militaires d'initiation (PMI) ou de perfectionnement (PMP). Chaque armée propose ses propres périodes militaires.

Pour en savoir plus

- Armée de Terre : <https://www.sengager.fr/>
- Marine nationale : <https://www.etremarin.fr/>
- Armée de l'Air et de l'Espace : <https://www.devenir-aviateur.fr>

Pour toute information concernant le recrutement dans les forces armées, contacter le CIRFA, 2 rue de la Mabilais à Rennes

tél 02 57 21 80 12

Urbanisme

Les demandes d'autorisation d'urbanisme (AU) permis de construire, déclaration préalable

La demande peut se faire en mairie ou en ligne www.service-public.fr

Le dépôt des dossiers peut se faire en mairie ou par voie dématérialisée sur le site :

<https://sve-supv.sirap.fr>

La fiscalité de l'aménagement

Quand et comment déclarer vos travaux ?



- Une démarche unique pour :
 - ▮ La taxe d'aménagement
 - ▮ La redevance archéologie préventive
 - ▮ La valeur locative cadastrale
- Dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux

→ Dans votre espace fiscal personnel sur : www.impots.gouv.fr

Gérer mes biens immobiliers

→ Pourquoi la déclaration d'occupation est importante ?

Depuis 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Si vous possédez un ou plusieurs biens immobiliers, qu'ils soient occupés par vous-même, des locataires, ou même des membres de votre famille, nous avons besoin de connaître l'identité des occupants pour éviter les erreurs d'imposition.

→ Quand et comment je déclare ?

La déclaration doit être réalisée dès qu'un changement intervient dans l'occupation de vos biens. Vous devez signaler les changements intervenus entre le 02 janvier N-1 et le 1er janvier N avant le 1er juillet de l'année N.

Rendez-vous sur votre espace particulier, rubrique biens immobiliers. Dès que vous accédez au parcours déclaratif, vous pouvez cliquer sur déclaration d'occupation.

Le parcours s'adapte ensuite en fonction de vos réponses.

Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Toutes les informations peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la commune.

Ces documents servent également d'indicateurs pour constater le dynamisme de la commune et son attractivité, en 2025 la mairie de Brie a traité :

- ▮ 25 certificats d'urbanisme
- ▮ 17 déclarations préalables
- ▮ 6 permis de construire

État Civil 2025

Dans le respect de la réglementation sur la protection des données (RGPD), nous devons recueillir le consentement des personnes (ou famille) concernées pour pouvoir publier dans le bulletin communal, les événements d'Etat Civil les concernant.

Décès :

JOUZEL Marie (née GUILLOPÉ) le 12/01/2025 à Janzé
 GIRAULT Bernard le 19/03/2025 à Brie
 AUBIN Jean le 29/07/2025 à Janzé
 BORDAIS Dominique le 12/10/2025 à Rennes
 GENDROT Patrick le 26/10/2025 à Rennes

Naissances :

5 naissances dont
 Eloi MENGUY né le 30/07/2025 à Brie

Mariage :

4 mariages dont :
 Marie POULIQUEN et Steven HERRAULT le 21/06
 Anne-Laure COSSEC et Cédric LEFEBVRE 26/04

Le frelon asiatique

Information Frelon asiatique

Le niveau d'infestation par le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes est très important en 2025.

Avec 5 751 foyers traités sur le département entre le 1er avril et le 31 août, les indicateurs de suivi sont au plus haut et dépassent le pic historique connu en 2023.

Au niveau de la Roche aux Fées Communauté, cette saison 2025 a été très intense avec un nouveau triste record de 400 nids de frelons asiatiques traités cette année, dû notamment à une météo très bénéfique pour le développement des frelons (Brie : 20)

À retenir :

- ▮ N'engagez pas vous-même la destruction d'un nid de frelon asiatique, cette opération est dangereuse et nécessite l'intervention d'un professionnel équipé spécifiquement !
- ▮ En cas de constatation d'un nid chez vous ou sur la voie publique, contactez votre mairie !

CONSIGNES A LA POPULATION :

Ne jamais entreprendre la destruction d'un nid par ses propres moyens, cette manœuvre est périlleuse et constitue un risque majeur. L'intervention doit

absolument être réalisée par un professionnel. Dans l'attente de l'intervention, éviter de déranger les frelons surtout pour les nids à faible hauteur.

Adopter une attitude vigilante avant tous travaux de taille de haie, en effet de nombreux nids se situent à hauteur d'homme dans les haies et buissons d'ornement. Il convient de bien vérifier l'absence de va et vient suspects d'insectes avant d'entreprendre les travaux. La plupart des piqûres ont lieu à l'occasion de chantiers de taille.

ATTENTION : Contacter directement un prestataire pour une intervention sans passer par la procédure de signalement conventionnelle vous obligera à régler l'intégralité des coûts d'intervention sans possibilité de

remboursement ultérieur.

INFORMATION IMPORTANTE: Le programme de lutte départemental contre le frelon asiatique ne traite jamais les demandes liées aux guêpes et aux frelons européens, il convient dans ce cas de contacter directement un prestataire privé aux frais du demandeur.

A SAVOIR : Les frelons installés dans les conduits de cheminées sont dans presque 100% des cas des frelons européens, il est donc inutile de solliciter le dispositif frelon asiatique dans ce cas puisque la demande sera classée sans suite.

Source : fgdon35.fr

Les dégâts et risques



Danger pour l'homme

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire. Par contre, lors de l'approche du nid (< 5 m), les attaques peuvent être collectives et virulentes. Le danger est réel lors d'opérations de taillage, de débroussaillage et lors de travaux d'égavage ou dans les vergers, dès lors que le nid est relativement bas. Un nombre conséquent d'accidents est encore constaté.

Lors d'intervention, une attention particulière est nécessaire.



Danger pour les abeilles

Les ruchers situés non loin des nids sont les principales victimes du frelon asiatique.

Le thorax des abeilles, riche en protéine, est l'une des principales sources d'alimentation des larves.

De plus, cela provoque un stress des abeilles et une vulnérabilité plus grande face aux maladies.



Risque pour l'environnement

En plus de s'attaquer aux abeilles, le frelon asiatique consomme également des insectes autochtones utiles (guêpes, mouches, ...).

Intoxications monoxyde de carbone



En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et

invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

En Bretagne, au cours de l'année 2024, 48 épisodes d'intoxications accidentelles par le monoxyde de carbone ont été signalés à l'ARS, 103 personnes ont été intoxiquées, 3 personnes sont décédées. Les sources principales d'intoxications au monoxyde de carbone dans l'habitat restent les chaudières.

L'année 2025 n'est pas encore achevée et pourtant 48 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont déjà été signalés, représentant 148 personnes intoxiquées et 3 personnes décédées.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation. Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également

à des émanations importantes de ce gaz toxique. Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières tels que les intempéries (tempêtes, inondations, grand froid,...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

Avec la hausse des coûts de l'énergie, certains peuvent être tentés de réduire l'aération et la ventilation des locaux, source d'un risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone pour les occupants. Il est rappelé qu'aérer

en grand sur un temps court permet de renouveler l'air intérieur et d'évacuer l'humidité sans refroidir le logement.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, vertiges, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :

- ▶ Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- ▶ Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- ▶ Faire évacuer les lieux ;
- ▶ Appeler les secours (112, 18 ou 15 et le 114 pour les personnes malentendantes) ou un centre antipoison (numéro d'urgence 24/24, 7/7 : 01 45 42 59 59) ;
- ▶ Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Info :

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/le-monoxyde-de-carbone-0>



Services d'urgence

Les services d'urgence utilisent désormais un numéro unique, le 0800 112 112, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours. Ce nouveau numéro s'inscrit dans un cadre technique et juridique renforcé visant à garantir la transparence des communications et à protéger les informations confidentielles.

Lorsque vous composez un numéro d'urgence (17, 18, 112 ou 197), des informations essentielles, comme votre numéro de téléphone, peuvent vous être demandées afin de permettre aux centres d'appels de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation.

Cependant, jusqu'à récemment, ces centres d'appels d'urgence utilisaient des numéros spécifiques, tels que le « +33 112 », lors des rappels afin de ne pas divulguer le numéro direct des installations techniques.

Depuis le 1er octobre 2024, en raison d'une évolution juridique, l'utilisation de ces numéros non réglementaires est devenue impossible.

Désormais, tous les rappels des centres d'appels d'urgence se feront via un numéro unique, gratuit et accessible en métropole et en Outre-mer: le 0800 112 112. Ce numéro est reconnu par la nouvelle plateforme d'authentification des appels et garantit un contrôle renforcé de la sécurité des échanges. Si la personne appelée ne décroche pas lors du rappel et rappelle plus tard ce numéro, un message vocal l'invitera à recomposer le numéro d'urgence correspondant à sa situation initiale (15, 17, 18 ou 112).

Les numéros d'urgence pour contacter directement les services de secours restent inchangés et sont joignables gratuitement 24h sur 24:

- ▶ **17** pour contacter la police ou la gendarmerie,
- ▶ **18** pour contacter les sapeurs-pompiers,
- ▶ **112** comme numéro d'appel d'urgence européen, 197 comme numéro alerte attentat / alerte enlèvement.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les manifestations 2026

JANVIER :

Janvier : Assemblée Générale à l'Abri de l'Ise, Tout Brie Bouge
15 janvier 2026 : A.G suivie de la galette des rois, Abri de l'Ise, club de l'amitié
17 janvier : Vœux du maire, 19h00, salle Abri de l'Ise

FÉVRIER :

05 février : jeudi club, crêpes, club de l'amitié
07 février : repas annuel, ES Brie, salle abri de l'Ise

MARS :

06 mars : Don du sang, à Janzé
07 mars : repas annuel, Rock'n'fées
15 et 22 mars : élections municipales
15 mars : concert spectacle, HangArt, salle abri de l'Ise
21 mars : repas annuel, Saint Hubert, salle abri de l'Ise

AVRIL :

14 avril : repas de printemps, Restaurant le Theillay, club de l'amitié
18 avril : lâcher de truites, Saint Hubert
25 avril : Concours pêche, étang des Bas Noyers, Briens-Briennes 35

MAI :

08 mai : Commémoration de l'Armistice 39-45
14 mai : concours de palets, Saint Hubert
22 mai : Don du sang, à Janzé
23/24 et 25 mai : Rencontre Brie de France, à Brie dans l'Aisne (02)
30 mai : LOTO, comité des fêtes, salle Abri de l'Ise

JUIN :

06 juin : Repas annuel, Barbecue, Brie d'Or
19 juin : Barbecue de fin de saison, Tout Brie Bouge
20 juin : Kermesse école

JUILLET :

31 juillet : Don du sang, à Janzé

SEPTEMBRE :

12 septembre : Ramène tes boules (de pétanques) - 4ème édition
20 septembre : vide grenier, parking Valentin, Comité des fêtes

OCTOBRE :

13 octobre : repas d'automne, Restaurant le Theillay, club de l'amitié
16 octobre : Don du sang, à Janzé

NOVEMBRE :

07 novembre : repas annuel, comité des fêtes, salle Abri de l'Ise
11 novembre : Commémoration de l'Armistice 14-18
21 novembre : repas CCAS

DÉCEMBRE :

05 décembre : Goûter, MAM
12 décembre : marché de Noël ; comité des fêtes, salle Abri de l'Ise
17 décembre : bûche de Noël, jeudi du club de l'amitié.
28 décembre : Don du sang, à Janzé



Informations Mairie

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi - Mercredi - Jeudi - Samedi : 9 h - 12 h • Vendredi : 14 h - 17 h

Tél. 02 99 47 02 85

22, rue de Bretagne - 35150 BRIE

accueil.mairie@brie.bzh • www.brie35.fr • Ville de Brie - Officiel



Comité de Rédaction du Bulletin :

Patrick ROBERT, adjoint, responsable de la commission Communication avec Michèle BORDELET
 Maryline BRULÉ - Michelle RIET - Philippe DENIS - Bruno PELLETIER - Magalie et Laurent au secrétariat.



Vœux du Maire



Brie de France



Courir pour Curie



Commémoration du 5 décembre



Sainte-Barbe